

SOMMAIRE

REMERCIEMENT

SOMMAIRE

ABREVIATIONS

GLOSSAIRES

INTRODUCTION

PREMIER PARTIE : CONCEPTS SUR LE ROLE DE L'ETAT ET LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION DE REVENU

Chapitre I : CONCEPT SUR LE ROLE DE L'ETAT

- 1.1 Les rôles théoriques de l'Etat
- 1.2 Evolution du rôle de l'Etat dans le contexte de la mondialisation

Chapitre II : CONCEPTS SUR LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION ET LES INEGALITES

- 2.1 La politique de redistribution de revenu
- 2.2 La théorie des inégalités
- 2.3 Les mesures de l'inégalité

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES INEGALITES ET DES POLITIQUES DE REDISTRIBUTIONS DE REVENU ET DE CONSOMMATION A MADAGASCAR

Chapitre III ANALYSE DIAGNOSTIC

- 3.1 Les inégalités de revenu à Madagascar
- 3.2 Les inégalités au niveau de la consommation

Chapitre IV ANALYSE DES MESURES DE REDISTRIBUTION

- 4.1 La politique fiscale
- 4.2 La politique de l'éducation
- 4.3 La politique de l'emploi

CONCLUSION

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

CEM : Caisse d'Epargne de Madagascar

CSP : Catégorie Socioprofessionnelle

EPP : Ecole publique Primaire

FRAM :Fikambanan'ny Ray aman-drenysynyMpianatra

IPVI : Impôt sur la Plus Value Immobilier

IRCM : Impôt sur le Revenu des Capitaux et Mobiliers

IRSA : Impôt sur le Revenu Salariaux et Assimilé

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PNUD : Projet des Nations Unies pour le Développement

TVA : Taxe à la Valeur Ajouté

GLOSSAIRES

Politique budgétaire est un instrument de la politique économique qui utilise le budget afin d'agir sur l'activité nationale. Elle agit sur l'économie par le maniement des dépenses publiques ou des recettes fiscales.

Politique économique : ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics dans le but d'orienter l'activité économique nationale, afin que soient réalisés de grands objectifs économiques et sociaux définis.

Politique monétaire vise à agir sur l'activité économique par l'intermédiaire de la monnaie.

Etat providence : expression utilisée pour qualifier les Etats modernes qui tentent, par leurs interventions, de rechercher le progrès économique et social.

Revivifier : renforcer la capacité des institutions.

Capacités : la possibilité offerte à chacun d'entre nous de choisir le mode de vie qu'il souhaite.

INTRODUCTION

Madagascar est classé parmi les pays le plus pauvres du monde malgré soit disant richesses que l'île possède. L'on sait que la grande île nage dans la pauvreté. L'OMD s'est fixé comme objectif de lutter contre la pauvreté. Il est impossible d'aborder le sujet de la pauvreté sans parler de l'inégalité. La question n'est pas seulement de lutter contre la pauvreté mais il faut considérer aussi le niveau des inégalités puisque la pauvreté est engendrée par l'inégalité. Par définition, l'inégalité peut être entendue comme la différence de positionnement de chaque personne. Autrement dit, les inégalités sont à l'origine du mécanisme de redistribution qui est définie comme l'ensemble des opérations par l'intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au bénéfice d'autres. C'est une pratique qui nécessite l'intervention de l'Etat pour décider qui doit donner et qui peut recevoir. L'Etat doit donc procéder à des prélèvements pour assurer une plus grande justice sociale en distribuant des revenus au bénéfice des agents économiques les plus démunis.

Pour le cas de Madagascar, les 90% de la population sont pauvres. Cette tendance est expliquée par le fait que la plus grande partie de la population n'a pas accès à une activité à revenu fixe. Cela est illustré par les 80% de la population qui exerce des activités dans le secteur informel. Parfois, ce sont les pauvres qui les exercent. De nos jours, les riches s'enrichissent davantage et les pauvres s'appauvissent de temps en temps. Malgré l'abondance de ses richesses, qui sont exploités par les étrangers, la grande île n'est pas encore sortie de la misère (la famine, la pauvreté, l'inégalité,...) et ceux à cause de la mauvaise gouvernance des dirigeants. Ces derniers n'abordent jamais ce sujet, or Madagascar est un pays qui présente une inégale redistribution de revenu. Et c'est sur ceux que le mémoire, ainsi présenté, est intitulé : « **Rôles de l'Etat vu à travers la politique de redistribution de revenu** », cette étude sera centrée sur l'inégalité qui survient à la population malgache ainsi que les politiques adoptées par le gouvernement malgache pour la réduction de cet inégalité qui persiste dans ce pays.

En s'appuyant sur les données existantes et en essayant d'expliquer la mauvaise répartition de revenus à Madagascar, nous nous interrogeons sur la question : quelles sont les mesures prises par l'Etat pour réduire l'inégalité à Madagascar ? Mais pour éclaircir cette question posée, d'autres questions méritent d'être posé : est-ce que le rôle donné à l'Etat est-il fiable pour une redistribution équitable de revenu ? Et est-ce que le gouvernement malgache possède des bons et suffisants moyens pour réduire l'inégalité qui persiste dans le pays ?

La méthodologie suivie, dans l'accomplissement de ce mémoire, est nombreuse. Préalablement, les différentes bibliothèques et centres d'études qui nous a permis à l'élaboration de ce mémoire sont : la Bibliothèque Universitaire, le Centre d'Etude Economique (CEE), l'Institut Français Madagascar (IFM), dans le Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar (CREAM), ainsi que dans le Centre d'Information Technique et Economique d'Ambatonakanga (CITE). De plus, les recherches sur internet ont beaucoup aussi contribué à l'élaboration de ce mémoire et c'est grâce à la formation que l'Agence Universitaire de la Francophonie nous a donné, qu'on a eu le privilège de simplifier les recherches des documents en ligne. Ainsi que le centre de documentation de l'Institut National de la Statistique. Mais malgré tous ces centres, il existe encore une faille qui empêche à la réalisation de cette étude, à cause de l'insuffisance des données disponibles.

Mais pour avoir une vision plus claire à cette problématique, cette étude sera analysée en deux parties : en premier lieu, les approches théoriques sur le rôle de l'Etat et sur la politique de redistribution de revenu. En second lieu, l'analyse empirique sur l'inégalité survenue à Madagascar ainsi que l'analyse des mesures prises par l'Etat.

PARTIE I : CONCEPT SUR LE ROLE DE L'ETAT ET LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION DE REVENU

L'Etat peut avoir deux grands rôles économiques principaux : un rôle de régulateur et un rôle de producteur ; parfois un troisième rôle : celui de redistributeur. En général, c'est ce dernier rôle qui est mise en valeur dans ce mémoire. Mais le premier chapitre est consacré **au concept sur le rôle de l'Etat**. Et le deuxième chapitre est destiné pour parler du concept sur la **politique de redistribution de revenu**.

CHAPITRE I CONCEPT SUR LE ROLE DE L'ETAT

L'évolution du rôle de l'Etat a été souvent le résultat d'un débat acharné entre les partisans du marché autorégulateur et d'une faible intervention de l'Etat et les partisans d'une régulation étatique de l'activité économique. Lorsque que les économistes analysent les fondements théoriques des interventions de l'Etat, ils partent généralement de l'hypothèse suivant laquelle tous les agents individuels d'un pays ont envie d'atteindre le maximum de satisfaction qu'est susceptible de procurer l'utilisation de leurs ressources tant humaines que matérielles. Naturellement, cette satisfaction dépend autant de contraintes externes (par exemple : disponibilité de ressources naturelles) et de préférences personnelles (par exemple : entre travail et loisir) que de la capacité du système dans lequel vivent les agents à affecter de façon optimale les ressources. L'Etat est un agent économique complexe qui ne se prête pas facilement à une analyse standard. Ainsi, sa nature, sa présence dans le tissu économique, ses missions propres ont toujours été, dans l'histoire, un important objet de controverses. Les objectifs que l'Etat poursuit lorsqu'il intervient sont multiples. Chronologiquement, on peut même dire que l'évolution de ces objectifs est directement liée aux différentes conceptions de l'Etat qui se sont succédé, à savoir : les courants libéraux et les courants interventionnistes. Mais avant d'entamer les conceptions de ces deux courants de pensée, abordons d'abords le rôle de l'Etat donné d'après le rapport de la Banque Mondiale en 1997.

1.1 Les rôles théoriques de l'Etat

1.1.1 Rôle de l'Etat selon les régimes libéraux

Si l'opposition entre l'Etat gendarme et l'Etat providence occupe une place importante dans la théorie économique, elle ne permet pas de comprendre toute la complexité des débats entre économistes. En effet, le courant libéral a souvent insisté sur le fait qu'un certain degré d'intervention de l'Etat était nécessaire. On parle ainsi d'*Etat minimal*. Ce régime est constitué par le courant classique, l'école autrichienne, et l'approche des choix publics (public choice).

1.1.1.1 Le courant classique

Le courant classique a été développé notamment par Adam Smith, David Ricardo, Jean-Baptiste Say et Thomas Robert Malthus. Leur doctrine économique repose sur le libéralisme économique qui est fondé sur le régime de la liberté c'est-à-dire le libre-échange en matière de commerce interne et international d'où le principe « laissez-passer » et le libre-entreprise pour stimuler l'initiative individuelle d'où le principe : « laissez-faire ».

Pour le fondateur du courant classique, une « main invisible » gouverne l'économie : en recherchant leur propre intérêt, les individus œuvrent pour l'intérêt collectif. En effet, c'est grâce à la volonté des individus de produire pour s'enrichir que la production et donc les possibilités de consommation s'accroissent. Cet ordre spontané se caractérise par la division du travail, ou spécialisation. Chaque individu, au lieu de fabriquer un objet entièrement, se spécialise dans une tâche particulière de sa fabrication, ce qui permet une augmentation de la production.

Selon ce courant, l'individu est un être rationnel, il est le seul capable de juger et de décider ce qui est bon pour lui. L'interventionnisme de l'Etat, même à but louable, est donc pervers dans ses conséquences. Chaque individu poursuit son intérêt particulier (utilitarisme) par la maximisation des satisfactions et la minimisation des efforts (hédonisme).

Dérivé de l'ordre naturel, le modèle de *l'homo oeconomicus* justifie en retour le libéralisme économique. La propriété privée des moyens de production est une garantie de la liberté. Le marché constitue le régulateur le plus efficace de l'activité économique. La recherche

de l'intérêt individuel permet de réaliser l'intérêt général car il existe une main invisible (le marché) qui guide les passions individuelles vers le bien de tous

Dans la conception de l'économie publique, l'Etat a deux fonctions : il intervient dans le cas de l'inefficacité du marché et dans le cas de la redistribution.

L'Etat arbitre correspond à l'Etat réalisant un consensus au niveau de la société ; placé au-dessus des individus, il prend essentiellement en charge les intérêts communs. Pour les économistes classiques tels que Smith, Ricardo, etc...., l'Etat ne doit intervenir que dans des circonstances précises :

- Pour faciliter le déroulement de l'activité économique privée : ainsi l'Etat fournit des services collectifs (éducation, santé, justice,) afin de mieux développer ou protéger les initiatives individuelles. Cet Etat minimal est celui qui se contente de faire respecter le droit privé en assurant la sécurité des biens et des personnes ;
- Pour corriger les résultats défectueux de l'activité économique privée : l'Etat pallie ainsi les « imperfections » du marché en luttant contre les monopoles ou en mettant en place une « politique sociale », réductrice des inégalités issues du marché.

L'Etat se conçoit ainsi « par défaut » : son intervention se justifie là où le marché est défaillant, c'est-à-dire lorsque les mécanismes de l'offre et de la demande ne conduisent pas à une situation optimale.

1.1.1.2 L'école autrichienne

L'Ecole autrichienne est un courant de pensée qui a pris naissance à Vienne, à la fin du XIXème siècle. Sous l'impulsion de **Menger**, de **Von Böhm-Bawerk**, puis de **Von Mises** et de **Hayek**¹.

Tout comme les classiques, l'école autrichienne reste favorable au libéralisme économique, hostile à l'intervention de l'Etat et retient l'ordre spontané. Pour ces auteurs, le marché constitue la seule procédure qui permette de rendre compatibles les décisions individuelles des agents économiques tout en respectant leur liberté.

¹CHAVANCE Bernard, « *l'économie institutionnelle* », La Découverte, Paris, 2007, p43 et p47.

Pour Hayek, qui est un économiste libérale pur et dur, le marché est un processus de transmission des informations et des connaissances. Lorsque l'Etat intervient et modifie le jeu naturel du marché, il constraint les agents à adopter un type de comportement qui n'est pas celui auquel aurait conduit le marché. Dans son ouvrage *Prix et production*, Hayek précise que l'intervention de l'Etat, via les commandes publiques et les subventions, détournent les capitaux et les travailleurs de leur meilleure allocation.

En modifiant les prix du marché, l'Etat risquerait d'amener les travailleurs et les capitaux vers des productions inutiles.

Les libertés économiques sont le « *rempart des autres libertés* », déclare Hayek, et la meilleure garantie des libertés est **la propriété privée des moyens de production** :

Friedrich August Von Hayek² définit les limites de cet Etat minimum, en reprenant certaines justifications déjà avancées par Adam Smith. Le rôle attendu de l'Etat est de « créer les conditions dans lesquelles la concurrence sera la plus efficace possible » et de remplacer la concurrence « là où elle ne peut être efficace » en raison de l'existence d'externalités. L'Etat doit intervenir pour éviter tout monopole aussi bien privé que public. Dès qu'il y a risque de sous-production d'externalités positives et de surproduction d'externalités négatives, l'intervention de l'Etat est concevable et même admise.

Pour le reste, l'Etat doit éviter de perturber les arbitrages et les décisions des entrepreneurs par des interventions monétaires et budgétaires de contrôle de l'évolution de la conjoncture.

Hayek est donc amené à condamner l'intervention étatique, qu'il qualifie de planisme, car elle est contraire aux intérêts individuels et à la liberté économique. Le planisme est avant tout une direction centralisée de toute l'activité économique conformément à un plan unique, exposant comment les ressources doivent être utilisées pour atteindre un objectif déterminé.

Le rôle de l'Etat selon Von Mises, est de « *garantir le fonctionnement sans heurts de l'économie de marché contre la fraude et la violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays* ».

L'Etat doit donc se garder d'intervenir au delà de son domaine naturel (Etat gendarme), d'autant plus qu'en portant atteinte aux libertés économiques

²Ibid.

1.1.1.3 L'école de choix public (public choice)

L'Ecole du Public Choice (choix public) est constituée de nombreux économistes américains tels que **Gordon Tullock**, **James Buchanan** et **Georges Stigler**³.

Le programme de recherche de l'école des choix publics porte sur la compréhension de l'évolution des activités publiques à partir de l'application des principes néoclassiques à l'analyse des systèmes bureaucratiques et politiques nationaux et internationaux. C'est pourquoi ces auteurs s'appuient sur les outils de la microéconomie.

Ils doutent que l'Etat ait pour objectif de maximiser l'intérêt général. La théorie des choix publics est une discipline de l'économie qui décrit le rôle de l'Etat et le comportement des électeurs, hommes politiques et fonctionnaires. Elle entend ainsi appliquer la théorie économique à la science politique

Ils partent du principe que les hommes politiques et les fonctionnaires se comportent comme le seraient les consommateurs et les producteurs dans la théorie économique.

Ils cherchent à maximiser leur propre intérêt personnel. Les politiciens chercheraient à maximiser leurs chances d'être élus ou réélus alors que les fonctionnaires maximiseraient une fonction d'utilité (hausse de revenu). Cette interprétation de l'Ecole des choix publics remet ainsi en cause l'idée que l'Etat agirait au service de l'intérêt général. Dans la lignée des travaux de l'école des choix publics, il faut partir du comportement rationnel des acteurs publics et privés.

L'Etat ne serait alors que l'expression d'une coalition d'intérêts privés, corporatifs ou encore un moyen de promotion pour les hommes politiques.

Bref, les courants libéraux sont tous des opposants de l'intervention de l'Etat dans le cadre économique. Abordons ensuite le rôle donné à l'Etat par le courant interventionniste.

³FOIRRY Jean-Pierre, « *Economie Publique, Analyse économique des décisions publiques* », HACHETTE Supérieur, Paris, 2001, p129.

1.1.2 Rôle de l'Etat selon les interventionnistes

Dans ce courant interventionniste, l'Etat joue un rôle très important dans le cadre économique. Cette partie aborde seulement le courant keynésien, le courant marxiste et la théorie de la croissance endogène.

1.1.2.1 L'Etat interventionniste de J.M. Keynes⁴

Keynes est le premier économiste important à assigner un rôle de régulation conjoncturelle à l'Etat.

La théorie keynésienne se caractérise par trois approches novatrices :

- L'analyse macroéconomie : Keynes s'intéresse aux décisions collectives des groupes d'agents. La théorie keynésienne détermine ainsi le niveau global du revenu et de l'emploi.
- La théorie de l'équilibre durable de sous-emploi : une économie peut évoluer durablement dans une situation d'équilibre avec un sous-emploi des facteurs de production.
- La problématique de l'intervention de l'Etat

Et c'est ce dernier caractéristique qui nous intéresse car selon Keynes, une intervention de l'Etat est nécessaire pour réguler l'économie. Autrement dit, l'Etat doit intervenir pour corriger les déséquilibres du système. Ainsi, en cas de sous-emploi, l'Etat doit mener une politique de relance afin d'augmenter la demande effective. Les deux principales composantes de la demande sont l'investissement et la consommation.

Dans sa « Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie »⁵, John Maynard Keynes montre que, contrairement aux analyses des économistes classiques (loi des débouchés de Say) et néoclassiques (dichotomie entre sphère réelle et sphère monétaire), une économie peut très bien se trouver durablement en équilibre de sous emploi (le chômage est involontaire).

Pour remédier à cette situation, il faudrait pouvoir agir sur les éléments de la demande globale, c'est-à-dire la consommation des ménages et la demande d'investissements des entrepreneurs.

⁴ BIALES M., LEURION R. , RIVAUD J-L, « *Economie générale* » 2^e édition, collection performance, Paris, 2001, p10.

⁵ GREFFE Xavier, « *Economie des politiques publiques* 2^e édition », Dalloz, Paris, 1997, p25.

Or Keynes montre qu'il est difficile d'influencer la consommation des ménages et qu'il est également difficile d'influencer la demande d'investissement des entreprises privées qui dépend de multiples facteurs. Le seul moyen de gonfler la demande globale, et donc en fin de compte, de retrouver (par le jeu du multiplicateur) un niveau de plein emploi, *c'est d'accroître la demande de l'Etat*, c'est-à-dire le volume de ses dépenses (d'où le déficit budgétaire). Cette dépense supplémentaire va au bout d'un certain temps se traduire par un accroissement plus que proportionnel du revenu des ménages, qui par leurs dépenses nouvelles, vont stimuler l'activité économique et en particulier redonner confiance aux entrepreneurs qui investiront à nouveau et créeront des emplois. Pour ce faire, l'Etat dispose de deux politiques : politique budgétaire et la politique monétaire.

L'analyse keynésienne est une théorie de lutte contre la crise.

- **L'Etat providence** : le courant keynésien qui développe cette conception de l'Etat considère par là même l'Etat comme un agent macroéconomique autonome dont l'intervention répond à deux objectifs nouveaux : l'Etat assure l'équilibre global de la nation, et l'Etat remplit une mission de sauvegarde du système économique.

1.1.2.2 La théorie marxiste de l'Etat⁶

La pensée marxiste s'appuie sur trois fondements :

- La notion de plus-value.
- L'apparition de contradictions fatales au capitalisme,
- L'appropriation collective des moyens de production.

D'une manière générale, la théorie marxiste part du principe que l'Etat est lié à la division de la société en classes sociales et que l'Etat est au service de la classe dominante.

On trouve une double approche du rôle de l'Etat dans la théorie marxiste. D'une part, une contestation de l'Etat, symbole du pouvoir de la classe bourgeoise. D'autre part, une affirmation de la nécessité de la dictature du prolétariat et un Etat fort.

Dans la théorie marxiste, l'Etat est « partisan » : il perd sa qualité d'arbitre, de médiateur, et se situe délibérément dans l'avenir en orientant son action, selon qu'il opte pour la préservation de la société actuelle ou au contraire pour sa transformation.

⁶Ibid., p10.

De ce fait, les objectifs de l'intervention de l'Etat libéral contemporain sont, pour les marxistes, doubles :

- Il est une « béquille du capital » : l'Etat prend en ce sens parti pour la société capitaliste et intervient directement pour soutenir le taux de profit du secteur privé ;
les nationalisations peuvent ainsi s'interpréter comme le moyen de mieux rentabiliser une partie du système productif (le secteur privé) en ne rentabilisant pas une autre fraction (le secteur public) ;
- Il cherche à conserver les rapports sociaux de production : il veille ainsi au maintien soient remplies.

Pour les marxistes, l'Etat libéral intervient dans l'économie pour soutenir le capitalisme en agissant sur les salaires et le travail, en réglant les conflits ou en contribuant au développement du profit.

1.1.2.3 La théorie de la croissance endogène : une nouvelle légitimité de l'Etat⁷

Paul Romer a lancé, dès 1986, le terme de croissance endogène, avec Robert Lucas.

Les théories de la croissance endogène s'inscrivent dans un cadre d'analyse d'équilibre concurrentiel ; elles postulent que les individus sont parfaitement rationnels ; elles accordent une grande importance aux effets externes.

Les théories de la croissance endogène considèrent que l'Etat a un rôle en favorisant les différentes accumulations qui sont des sources endogènes de croissance.

L'investissement en capital physique a un impact sur la croissance endogène. Selon Robert Lucas, le capital humain (éducation et formation professionnelle) est aussi un facteur endogène de la croissance. L'accumulation de capital humain résulte de stratégies individuelles, mais aussi de la stratégie de la collectivité.

Selon Romer, c'est l'innovation et la recherche développement qui constituent le facteur résiduel. Les biens produits par la recherche-développement ont les caractéristiques des biens collectifs car leur coût est indépendant du nombre d'utilisateurs. Et c'est dans de tels cas, l'intervention de l'Etat est nécessaire, par exemple en garantissant un système de brevets qui donne à l'invention la caractéristique d'un bien privé.

⁷ Leçon théories économiques 4è Année, MONTOUSSE Marc, « Nouvelles théories économiques », p98.

L'Etat peut favoriser les différentes accumulations de capital. Ainsi, par une politique de formation et d'éducation, il améliore l'efficacité du capital humain et peut même faciliter l'accumulation de connaissances et d'expériences. Il a aussi un rôle important à jouer dans l'accumulation technologique, non seulement en organisant le système des brevets, mais aussi en participant lui-même à l'effort de recherche-développement.

Selon Barro, les infrastructures publiques sont considérées comme des facteurs endogènes de croissance, d'où une nécessaire intervention de l'Etat.

Bref, selon les théories de la croissance endogène :

- La croissance de longue période est un phénomène cumulatif ;
- La croissance de longue période s'explique par l'accumulation des sources endogènes de croissance (expérience, connaissances, recherche-développement, infrastructures publiques) que l'on peut réunir sous l'expression « progrès technique » ;
- Chaque source de croissance produit des effets externes positifs qui accentuent la croissance et qui pourraient légitimer l'intervention de l'Etat ;
- Dans ces modèles, les rendements sont constants.

L'intervention économique de l'Etat comporte deux volets. L'un, conjoncturel, correspond à la politique économique dont le but est de guider l'activité économique pour éviter ses variations trop fortes et avant tout le sous-emploi ; ses instruments (politique monétaire et du crédit, politique budgétaire) visent à assurer une croissance élevée tout en sauvegardant les trois « grands » équilibres : plein emploi, équilibre extérieur, inflation faible. L'autre, structurel, cherche à corriger les mécanismes du marché et à mettre en place des structures économiques nouvelles : c'est l'action réglementaire (sur les prix et la concurrence, les relations sociales).

1.2 Evolution du rôle de l'Etat dans le contexte de la mondialisation

D'après le rapport de la Banque Mondiale⁸, l'Etat a trois fonctions⁹ qui sont basées sur deux situations différentes : pour remédier aux dysfonctionnements du marché et pour assurer l'équité sociale. L'objectif de la Banque Mondiale est de mettre en place un Etat efficace, plus précisément, il s'agit :

⁸ BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde 1997, « *l'Etat dans un monde en mutation* », Washington, juin 1997,p30.

⁹Fonction minimale, fonction intermédiaire et fonction de type interventionniste.

- Premièrement, cela veut dire que l'État doit être un acteur clé dans le développement économique et social, non en tant qu'intervenant direct, mais comme partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance.
- Deuxièmement, il doit réussir à surmonter l'écart croissant entre les demandes qui lui sont adressées et sa capacité d'y répondre. En d'autres termes, il faut qu'il y ait adéquation entre les objectifs et les moyens.
- Troisièmement, il faut réussir à faire accepter à la société une redéfinition des attributions de l'État, fondée sur le choix stratégique des actions d'intérêts collectifs qu'il doit s'efforcer de promouvoir et sur un effort accru pour alléger sa charge en associant les citoyens et la collectivité à la fourniture des biens publics essentiels.
- En outre, la Banque mondiale insiste sur le fait que la réforme de l'État ne se limite pas à la réduction ou à la dilution de son rôle et que même si l'approche est plus sélective, et qu'elle compte davantage sur les entreprises privées, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement des institutions centrales pour pouvoir répondre à un large éventail de besoins collectifs. Tout ceci passe donc, selon elle, par un renforcement des capacités d'action de l'État.

Ceci se traduit par ce que la Banque appelle une *stratégie à deux volets*.

Le premier consiste à adapter le rôle de l'État à sa capacité d'action, c'est-à-dire là où cette capacité est limitée, il faudra évaluer avec soin comment, et où, l'Etat doit intervenir. Il serait plus efficace si son action était mieux ciblée et circonscrite à l'essentiel.

Et le second volet consisterait à accroître la capacité de l'Etat en revivifiant les institutions, en incitant les fonctionnaires à mieux remplir leurs fonctions et en luttant contre les actes arbitraires. Trois grands moyens peuvent être utilisés, dans différents contextes, pour accroître la capacité d'action de l'Etat (renforcer la capacité des institutions) :

- Des règles et des garde-fous efficaces : par exemple : indépendance de la justice, organe de surveillance
- Une concurrence plus vive : par exemple : concurrence dans la prestation des services.
- Une consultation et un partenariat plus larges : par exemple conseils consultatifs

Fonction de l'Etat

	Pour remédier aux dysfonctionnements des marchés			Pour assurer l'équité sociale
Fonctions minimales	Fournir des biens publics purs : Défense Ordre public Protection de la propriété Stabilité macroéconomique Santé publique			Protéger les pauvres : Programmes de lutte contre la pauvreté Secours aux sinistrés
Fonctions intermédiaires	Se soucier des externalités : Education de base Protection de l'environnement	Réglementer les monopoles : Réglementation des services d'intérêt public Politique antitrust	Combler les lacunes de l'information : Assurance (santé, vie, retraites) Réglementations financières Protection du consommateur	Fournir une assurance sociale : Retraites par redistribution Allocations familiales Assurance chômage
Fonctions de type interventionniste	Coordonner les activités du secteur privé : Promotion du marché Renforcement des filières			Assurer une redistribution : Redistribution des actifs

Source : la Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1997, l'Etat dans un monde en mutation, p 30.

L'on a vu antérieurement les concepts théoriques du rôle de l'Etat. Il est à noter que les différents courants, qui peuvent exister, n'ont pas les mêmes visions ou les mêmes opinions sur le rôle donné à l'Etat. Mais, il est nécessaire aussi d'aborder les concepts théoriques sur la politique de redistribution. D'où le chapitre suivant.

Chapitre II CONCEPT SUR LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION ET LA THEORIE SUR LES INEGALITES

Tout ce qu'on a vu précédemment, c'est le rôle de l'Etat selon les différents courants de pensées. Maintenant, dans cette deuxième chapitre, qui est attribuée à traiter la politique de redistribution de l'Etat puisque cette politique est conçue pour assurer l'équité social, il est nécessaire d'aborder la notion plus précisément la théorie sur les inégalités.

2.1 La politique de redistribution de revenu

2.1.1 Les fondements de la redistribution

Par définition, la redistribution est un ensemble des prélèvements et des versements effectués par les administrations sur les revenus des agents économiques. Autrement dit, la redistribution consiste à modifier la répartition des revenus qui résultent de l'activité économique de façon à permettre à tous d'en profiter et ainsi corriger en partie les inégalités de revenu.

Musgrave considère que l'action des pouvoirs publics peut être appréhendée à travers trois fonctions principales à savoir :

- **la fonction d'allocation des ressources** : cette fonction allocative par la puissance publique est justifiée par l'inefficacité inévitable du marché¹⁰. L'Etat alloue les ressources dans la production de bien et service tant privé et collectif. Il utilise des calculs économiques en vue d'optimiser les dépenses publiques et d'augmenter l'efficacité de ses actions. L'Etat est amené à intervenir pour cinq raisons principales¹¹ : (1) la définition de règles et des droits permettant le fonctionnement des marchés. (2) l'existence de rendements croissants aboutissant à l'émergence de monopoles naturels. (3) lorsque le marché s'avère incapable de satisfaire certains besoins (production de biens et services collectifs). (4) la multiplication des effets externes liés aux activités des particuliers (ménages, entreprises). (5) la régulation du marché des biens tutélaires (il s'agit de biens que le marché produit spontanément en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des

¹⁰ Allocation du marché : réalisation de cinq conditions au sens de Pareto : (1) rationalité des agents, (2) qui ont des comportements de prévision parfaite, (3) en étant preneur de prix, (4) rendements non croissants et (5) indépendance des fonctions d'utilité et des fonctions de production (absence d'imitation, d'effet externe, de biens collectifs).

¹¹ GREFFE Xavier, « *Economie des politiques publiques 2^e édition* », Dalloz, Paris, 1997, p70.

- agents, mais pour lesquels l'autorité publique considère qu'il faut intervenir dans la consommation des agents, pour qu'ils consomment plus (l'hygiène) ou moins (alcool).).
- **la fonction de redistribution des ressources** relève de la justice sociale. Par nature, le libéralisme et l'économie de marché créent des inégalités dans la société. L'Etat est amené à réduire ces inégalités en redistribuant une partie de la richesse nationale créée. Ainsi l'Etat semble plus que jamais responsable de la réparation du risque social et de la solidarité sociale. On se tourne vers lui comme vers le garant de la redistribution par l'impôt et les revenus de transferts, et on attend de lui qu'il permette à tous d'accéder à des services collectifs de qualité. Lorsque se développent les phénomènes d'exclusion, de grande pauvreté, d'anomie dans les banlieues, c'est son intervention que l'on réclame ou son inaction que l'on déplore.
- **La fonction de stabilisation macroéconomique** : les mécanismes de marché n'assurent pas spontanément l'équilibre. L'évolution économique se fait dans le déséquilibre, avec des fluctuations conjoncturelles s'accompagnant soit de l'inflation, soit du chômage. La politique de stabilisation a pour fonction de rétablir l'équilibre, mais les économistes libéraux considèrent que les preuves sont rares pour attribuer les déséquilibres aux disfonctionnements du marché, alors que la présence de l'Etat est permanente ou constante dans ces phases de déséquilibre. Cette fonction relativement nouvelle de l'Etat nécessite des moyens appropriés que sont la politique budgétaire, monétaire, industrielle...

Le système de la redistribution : trois acteurs jouent un rôle essentiel dans la redistribution des revenus : l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales. Ils effectuent des prélèvements sur les revenus primaires (impôts et cotisations sociales) et en contrepartie reversent des revenus dits de transfert ou fournissent des services gratuits.

Les finalités du système de redistribution¹² :

Protéger contre les risques grâce à la solidarité. Ainsi les risques individuels de maladies, de perte d'emploi... sont pris en charge collectivement	Corriger les inégalités. Ainsi, les inégalités de revenu ou de niveau de vie liées à la taille de la famille sont réduites par l'impôt sur le revenu progressif et le système du quotient familial	Distribuer à tous un pouvoir d'achat suffisant pour permettre : - L'essor de la consommation de masse, - La stabilisation de la demande qui vise à réduire l'ampleur des crises.
--	---	--

Bref, la redistribution a pour but de corriger les inégalités, d'assurer une protection contre les risques, de soutenir la demande.

2.1.2 Les formes de la redistribution¹³

- **Redistribution verticale** : il y a ici participation des plus aisés au profit des plus démunis pour que chacun puisse jouir de prestations semblables face à un risque. Il n'y a donc pas considération de la situation financière. Le but est que chacun cotise, selon ses facultés, afin de mettre à la disposition de tous assez de fonds pour garantir, une fois que le risque survient, un traitement égalitaire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les théories qui prônent l'égalité par l'impôt ayant abouti à la pratique de l'impôt sur les fortunes : taxer les riches plus fortement pour permettre un traitement égalitaire dans les services publics.
- **Redistribution horizontale** : dans ce cas, la redistribution va dans le sens des actifs vers les inactifs, des bien portants vers les malades, des célibataires vers les familles. Les cotisations sociales prélevées sur la population sont ainsi reversées sous forme de prestations aux malades ou encore aux inactifs. Elle permet per cela de faire bénéficier des prestations à ceux

¹²BIALES M. , LEURION R. , RIVAUD J.-L. , « *Economie Générale* » 2^e édition, collection performance, Paris, 2001,p102.

¹³Source : cours protection sociale 3è année.

- qui sont économiquement improductifs. Il y a, dans la manière horizontale, une idée de non participation d'une certaine catégorie de personnes qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas cotiser.

2.1.3 Les instruments de la redistribution

La répartition des richesses dans une société est rarement égalitaire, c'est pourquoi l'Etat doit appliquer la bonne politique pour mieux assurer l'équité social. Des instruments de redistribution peuvent être l'aider

La lutte contre les inégalités au niveau de l'ensemble de la société passe d'abord par la mise en place d'un ensemble de règles juridiques qui assurent le respect de l'égalité des droits.

La fiscalité constitue l'outil le plus souvent mis en avant lorsqu'on aborde le sujet de réduction de l'inégalité par la politique de redistribution.

Un système fiscal est fortement redistributif lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place prépondérante, par rapport aux prélèvements proportionnels¹⁴

- **L'impôt progressif :** c'est un impôt dont le taux d'imposition est fonction croissante de la base imposable, plus le montant de l'assiette est important, plus le taux appliqué est élevé. La liquidation de cet impôt se fait par tranche de revenu. Par exemple :

Tranche de revenu	taux
500	2%
500-1000	5%
1000-5000	10%

Etsi un salarié gagne 1500Ar, donc le calcul de l'impôt se fait comme suit :

$$T = (500 \times 2\%) + (1000 \times 5\%) = 60Ar$$

Ce système est le plus redistributif, dans la mesure où il réduit les écarts relatifs entre les revenus.

- **Les prélèvements obligatoires :** sont constitués des impôts et des prélèvements sociaux.

¹⁴C'est un prélèvement dont le taux reste fixe quelle que soit son assiette.

Les impôts à la charge des ménages sont de deux sortes : les impôts directs sur le revenu et le patrimoine ; les impôts indirects sur la consommation, notamment la TVA.

Les prélèvements sociaux : il s'agit des cotisations sociales prélevées par les organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage.

- **Les revenus de transferts** : en contrepartie des impôts et des cotisations sociales qu'ils versent, les ménages reçoivent des revenus de transfert ou prestations sociales. Celles-ci sont destinées à aider les familles et à compenser les pertes de revenus liées à la vieillesse, à la maladie, au chômage ou à divers handicaps.

2.1.4 Les limites de la redistribution

- Individualisme ou solidarité : tout un courant de la pensée libérale considère à la suite de Malthus qu'un des dangers de l'assistance réside dans le fait de donner à ses bénéficiaires une mentalité d'assisté : c'est donc à l'individu d'assumer ses responsabilités. De façon plus générale, l'individualisme remet en cause le principe de solidarité qui fonde notre système de protection sociale.
- Egalité ou efficacité : pour les économistes libéraux, le libre fonctionnement du marché assure l'efficacité économique ; vouloir corriger les inégalités qui résultent des mécanismes économiques, c'est donc remettre en cause l'efficacité économique. Cela a conduit le philosophe américain John Rawls à prôner la recherche non de l'égalité mais l'équité¹⁵.
- Etatisme ou initiative individuelle : les libéraux redoutent que l'importance de la redistribution confère à l'Etat un rôle dominant dans l'économie et à la société et que son interventionnisme substitute à l'initiative individuelle.

2.2 La théorie des inégalités

Il est, tout d'abord, nécessaire de faire un aperçu sur la notion de l'inégalité avant d'aborder les deux théoriciens sur les inégalités : la théorie de justice sociale de John Rawls et la capacité d'Amartya Sen.

¹⁵ Voir annexe : comparaison synthétique des principes d'égalité et d'équité.

2.2.1 La notion de l'inégalité

L'inégalité peut être entendue comme la différence de positionnement de chaque personne par rapport aux différentes dimensions de la pauvreté. La notion d'inégalité ne peut s'en passer de la notion de pauvreté. D'où la nécessité de faire le lien entre les deux mais avant il faut connaître ces deux termes.

2.2.1.1 La pauvreté

La pauvreté est un processus complexe aux dimensions multiples, tant monétaire que non monétaire, tant économique que social et politique. Mais il n'y a pas une définition unique de la pauvreté.

Dans beaucoup de langues africaines, l'homme est pauvre car il n'a pas d'argent mais c'est un homme sans soutien.

Dans le *Rapport sur le développement dans le monde : la pauvreté* (2000), la Banque Mondiale évoque trois domaines à analyser pour saisir les causes de la pauvreté :

- « le manque de revenus et d'actifs pour réaliser des besoins de base : l'alimentation, le logement, l'habillement, et des niveaux acceptables de santé et d'éducation » ;
- « la sensation d'être sans parole et sans pouvoir dans les institutions de l'État et de la société »;
- « la vulnérabilité aux chocs défavorables, liée à l'inaptitude de pouvoir les gérer ou d'y faire face ».

Pour le PNUD, depuis 1990, la pauvreté s'apprécie autour de notions de capacité, d'opportunités et de potentialités.

Dans *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne*, le PNUD avance trois causes structurelles de la pauvreté dans la région : i) les dotations inégales en facteurs de production ; ii) la gouvernance et la structure politique ; iii) les inégalités en termes d'opportunités.

Dans la perspective de la Charte internationale des droits de l'homme, « la pauvreté peut être définie comme étant la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé, de manière durable ou chronique, des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Comme il est dit que la pauvreté est multidimensionnelle mais elle est fondamentalement le résultat de deux phénomènes qui se renforcent mutuellement :

- un accès réduit et précaire aux ressources productives (formation, santé, information, terre, crédit, capital, statut social, etc.). Or ces ressources sont à l'origine des revenus et des capacités, elles sont sources d'autonomie et de sécurité ;
- une inégalité dans l'accès aux droits et la participation au pouvoir et aux décisions.

Autrement dit, la pauvreté n'est que le symptôme : si l'on souhaite agir sur les causes de la pauvreté, il faut agir sur les inégalités.

Selon la Banque Mondiale, l'inégalité est devenue le facteur de pauvreté.

2.2.1.2 L'inégalité

Une **inégalité** est une différence perçue comme injuste dans la distribution de ressources sociales

Il y a de multiples formes d'inégalités, qui peuvent concerner différents domaines et être analysées sous différents angles :

Les plus souvent sont l'inégalité entre les pays, à l'intérieur des pays, entre milieu rural et milieu urbain, entre quartiers ou régions, etc. ces inégalités peuvent être d'origine naturelle ou liées à l'action des hommes à travers l'aménagement du territoire. Dans ce dernier cas, elles sont la manifestation de choix politiques en matière de répartition des infrastructures.

Il existe ensuite différentes formes d'inégalités: sociales, économiques, culturelles et de pouvoir. De manière non exhaustive, les inégalités peuvent être monétaires ou non : inégalités en termes de revenus, de conditions de vie, d'accès aux ressources productrices de richesses, inégalités des chances, inégalités de capacités, d'autonomie, de statut social et de reconnaissance ou encore inégalités d'accès au droit et au pouvoir, aux débats et aux décisions politiques... mais aussi inégalités de genre, entre régions, entre catégories sociales. En termes concrets, il peut s'agir « de l'accès aux emplois, à la santé, à l'éducation et à la formation, aux techniques, aux infrastructures, à la terre, à l'eau, au crédit, aux subventions, à l'aide internationale, à l'information, aux marchés, à la justice, à la sécurité, aux relations sociales, etc

2.2.1.3 Le lien entre pauvreté et inégalité

Pauvreté et inégalités sont deux phénomènes liés et porteurs d'une dimension politique. On peut discerner un lien logique entre les dimensions de pauvreté : moins d'accès au pouvoir, donc aux opportunités, donc aux revenus, donc aux services.

La **pauvreté** peut se manifester par des **niveaux d'accès** aux services, aux ressources, aux opportunités et au pouvoir ; et les **inégalités** par des **différences de niveaux d'accès** à ces services, aux ressources, aux opportunités et au pouvoir entre les individus, les groupes sociaux, les localités et autres acteurs.

La pauvreté est le reflet d'une inégalité d'accès au pouvoir, et le fruit de rapports depouvoirs et de jeux d'acteurs. Réduire les inégalités amène donc à réguler lescompétitions sociales inégales et à corriger la distribution d'accès aux ressources stratégiques.

Au niveau mondial la pauvreté persiste et les inégalités se creusent, au sein des pays comme entre les pays. Ces processus entraînent des phénomènes d'exclusion et de vulnérabilité de plus en plus importants.

La réduction des inégalités est un enjeu pour différentes raisons : en termes de justicesociale, pour permettre à la croissance de réduire efficacement la pauvreté, parce qu'ellesremettent en question la légitimité politique et la paix sociale au sein des pays, et parcequ'elles constituent des facteurs d'exclusion et des causes structurelles de pauvreté.

Mais pourquoi continue-t-on à vouloir réduire l'inégalité ?

Les sociétés et le monde changent. Le contexte international actuel est marqué par desinégalités persistantes et croissantes, qui remettent en cause les possibilités de recul de lapauvreté d'ici 2015. Le mode de développement actuel continue d'engendrer inégalitéscroissantes et iniquités, au sein des pays et entre les pays. Il est donc nécessaire de la réduire car des inégalités extrêmes peuvent avoir des effets négatifs : des inégalités excessives entre

« riches » et « pauvres » vont à l'encontre d'une certaine perception de justice sociale. Des inégalités excessives peuvent être un frein à une croissance économique durable et à une réduction efficace de la pauvreté. Des inégalités monétaires initiales trop élevées empêchent la croissance de réduire efficacement la pauvreté. Par exemple, les inégalités d'accès aux crédits empêchent les groupes sociaux qui en sont exclus de mener des activités génératrices de revenus etde croissance.

2.2.2 Les théoriciens de l'inégalité

On sait que les deux théoriciens les plus connus en cette matière sont Amartya Sen et John Rawls ; le premier est connu sur sa théorie de « capabilité » et le second sur sa théorie de la justice sociale. On peut rappeler à titre préliminaire que John Rawls considère la justice distributive comme le problème fondamental et inextinguible de la vie en société. Amartya Sen soutient par ailleurs que toute théorie de la justice est une théorie de l'égalité.

2.2.2.1 Les capacités d'Amartya Sen

Amartya Sen est un économiste indien qui a reçu le prix Nobel en 1998, pour sa contribution à l'analyse du bien-être économique.

La notion de capabilité se construit en opposition à l'utilitarisme et dans un rapport critique à la théorie de la justice de Rawls.

Les écrits d'Amartya Sen sont aujourd'hui reconnus pour leur apport majeur à l'analyse des inégalités et aux théories philosophiques de la justice. Selon cet auteur, il faut non seulement prendre en compte ce que possèdent les individus, mais aussi leur capacité, leur liberté à utiliser leurs biens pour choisir leur propre mode de vie. Mais le marché ne peut tout faire, la pauvreté constitue surtout une privation de virtualités et interdit à ceux qu'elle frappe de prendre part à la vie de la communauté. Sen propose d'offrir, aux blessés de la mondialisation, l'opportunité d'une formation aux nouvelles compétences, ainsi que des filets de sécurité pour ceux dont les intérêts sont lésés. Les principaux concepts de cette théorie sont ceux de « modes de fonctionnement »¹⁶ (*functionings*) et de « capacités » ou « capacités» (*capabilities*). La construction de la notion de « capabilité » provient des analyses économiques et sociales de la pauvreté, et c'est particulièrement dans ce domaine qu'elle fait sens : une personne peut disposer d'un revenu plus élevé et d'une ration alimentaire plus abondante que ceux d'un autre individu, mais disposer néanmoins d'une moindre liberté de mener une existence de personne bien nourrie, en raison d'un métabolisme basal plus élevé, d'une plus grande vulnérabilité aux maladies parasitaires, d'une plus grande taille, ou d'une grossesse. De même, lorsqu'on aborde le problème de la

¹⁶Jean-Pierre CLING, Mireille RAZAFINDRAKOTO, François ROUBAUD, "Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », DIAL, Economica, Paris, 2003, p60.

pauvreté dans les pays riches, il faut tenir compte du fait que nombre de « pauvres », en termes de revenus et d'autres biens premiers, présentent également des caractéristiques – âge, handicap, mauvais état de santé, etc. – qui leur rendent plus difficile la conversion des biens premiers en capacités de base, telles que la capacité de se déplacer, de mener une vie saine et de prendre part à la vie de la collectivité. Ni les biens premiers ni les ressources définies plus largement ne peuvent rendre compte de la capacité dont jouit effectivement une personne.

Les premiers sont ce qu'un individu peut réaliser étant donné les biens qu'il possède (se nourrir suffisamment, se déplacer sans entraves, savoir lire et écrire) – cela décrit donc son état –, alors que les secondes sont les différentes combinaisons possibles des premiers, pour un individu. Une capacité est donc un vecteur de modes de fonctionnement exprimant la liberté, pour un individu, de choisir entre différentes conditions de vie.

2.2.2.2 La théorie de la justice sociale

John Rawls est un philosophe américain qui a connu son notoriété grâce à la sortie de son ouvrage « *la théorie de la justice* » paru dans les années 1971. Sa théorie de la justice s'appuie d'abords sur les postulats philosophiques de Kant. *Théorie de la justice*¹⁷ est la tentative de justification d'une conception politique de la justice valable dans une société démocratique. Il légitime la redistribution en pensant que l'on peut allier justice et équité. Pour Rawls, la justice n'est pas qu'un concept abstrait, mais bien une nécessité en tant que première vertu des activités humaines. Les institutions sociales sont les premières à être tenues à un fonctionnement juste; elles doivent permettre une distribution des droits et devoirs qui correspondent à l'idée partagée de la justice. Dans son ouvrage majeur *Théorie de la justice* de 1971, le libéral John Rawls écrit qu'une société est juste si elle respecte trois principes, dans l'ordre : garantie des libertés de base égales pour tous ; égalité des chances ; maintien des seules inégalités qui profitent aux plus défavorisé. Rawls, dans son ouvrage, développe l'idée de « position originelle », sorte d'état abstrait dans lequel les individus ne sont pas encore plongés dans la société, ne savent pas encore de quels talents ou patrimoines ils hériteront. Selon Rawls, derrière ce voile d'ignorance, avant que les injustices initiales n'aient opéré, les individus nécessairement tous identiques, voudront faire en sorte d'égaliser leurs conditions, et de ne tolérer d'inégalité que si elle profite au plus

¹⁷Ibid. p62.

défavorisé. La position originelle d'égalité n'est pas une situation historique réelle mais une situation purement hypothétique permettant de définir une conception de la justice. Les individus ne perçoivent pas parfaitement leur position sociale ainsi que leurs futures trajectoires sociales. C'est dans ce cadre d'ignorance qu'ils choisissent les principes d'égalité. Ils ne peuvent donc choisir des principes qui les avantageraient¹⁸.

2.2.2.2.1 Principes de la justice sociale

Le principe de base qui guide la réflexion de Rawls est qu'aucun participant ne doit se sacrifier, ou être sacrifié, pour le bien des autres. Dans la position originelle, cela ne serait pas rationnel. Il vaut la peine de rappeler la pensée utilitariste, qui a comme principe de base la maximisation des biens. Dans une discussion sur l'adoption des règles de justice, les deux positions vont mener à dessolutions contrastées. L'utilitariste choisira l'organisation sociale qui produit la plus grande quantité de biens, alors que celui qui adopte la position originelle optera pour l'organisation qui maximise la part du moins favorisé.

A cet effet, les principes sont en nombre de deux, à savoir :

- **Premier principe¹⁹** : l'égalité dans les libertés de base, les plus étendues possibles. Chaque personne a droit au système d'égales libertés fondamentales le plus étendu possible, tant qu'elles sont compatibles avec un système de libertés similaires pour tous.

Principe qui appelle les précisions suivantes :

- les « libertés de base » ne sont pas les libertés en tant que telles, mais celles absolument nécessaires au fonctionnement démocratique pour un degré de développement social donné. Par exemple, la propriété privée des moyens de production ne fait pas partie de ces libertés de base qui doivent être étendues. Elle peut donc être réglementée (restreinte), sans enfreindre les principes de justice.

- Ces libertés de base comprendraient, selon une liste indicative de Rawls : les libertés liées aux droits de l'homme (liberté de conscience, d'expression, d'association, etc.), libertés civiques

¹⁸ Fiche 53: théorie de la justice, John Rawls, p2.

¹⁹ OUIMET Marc, *La théorie de la justice de John Rawls*, in Déviance et société, 1989- vol.13- n° 3, p213.

et politiques, et, les libertés liées à la mobilité sociale, familiale, politique et économique (le choix de son emploi, notamment).

- Ce qui importe, autant que leur extension, c'est l'égalité de tous devant les libertés de base (égalité du cadre d'entreprise et du chômeur face au choix de leur emploi, par exemple).

- Enfin, le premier principe (sur les libertés de base), prime sur le second (sur la répartition socio-économique : on ne peut restreindre une liberté de base, pour faire prévaloir une meilleure répartition socio-économique. Si on se rappelle que les libertés d'entreprendre ou de posséder le capital ne sont pas des libertés de base, ce primat des libertés de base sur la recherche de l'égalité, souvent critiqué à tort pour sa connotation supposée restrictive en matière d'égalité, est pourtant nécessaire pour protéger des libertés élémentaires face à toute tentative d'imposition autoritaire de règles de répartition économique (supprimer la liberté de choix de l'emploi ou la localisation géographique, pour égaliser autoritairement les conditions d'accès à l'emploi, par exemple).

- **Second principe :** principe de différence : les distributions (économiques, notamment) sont justes si elles se font au plus grand bénéfice des plus défavorisés.

Deux précisions quant aux limites imposées- prenant en compte la contrainte économique- vis-à-vis d'une orientation de réduction des inégalités :

- Toute nouvelle répartition des bénéfices d'une création de richesse est juste, si elle n'entraîne pas une régression de la situation des plus mal lotis (même si les mieux lotis régressent). Cette répartition est injuste en revanche, si les plus mal lotis régressent, quand bien même on enregistrerait une progression du revenu moyen de l'ensemble des individus.

- La situation la plus juste est celle qui provoque la plus grande progression des plus défavorisés.

- Une orientation de réduction des inégalités peut se prolonger jusqu'au point où elle entraînerait une régression de la situation des plus mal lotis eux-mêmes (la réduction des inégalités entraînant un appauvrissement d'ensemble par exemple).

2.3 Les mesures de l'inégalité

La mesure de l'inégalité est un sujet crucial qui incombe à la fois la rigueur des mathématiques et certain parfum de révolution. Les mathématiques, car les instruments de mesure dans ce domaine font appels à des techniques sophistiquées, mais aussi parfum de révolution, car l'objet de cette mesure, les inégalités, nous plonge au cœur des problèmes fondamentaux de notre société.

Tout comme la pauvreté, les professionnels utilisent trois mesures principales de l'inégalité : les indices de Gini, de Theil et d'Atkinson. Mais dans cette partie nous ne présentons que les deux outils fréquemment utilisés pour mesurer l'inégalité : la courbe de Lorenz et l'indice de Gini. Ces indicateurs présentent l'avantage de donner avec un seul chiffre une information complète sur l'inégalité²⁰. Ils reposent sur le même principe : plus l'indicateur prend une valeur élevée, plus l'inégalité est grande.

- Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une statistique de résumé qui varie le plus souvent entre zéro et un. Un indice de Gini égal à zéro indique une égalité parfaite des revenus : tous les individus ou ménages ont exactement le même revenu par habitant ou par équivalent-adulte. Un indice de Gini égal à un est synonyme d'inégalité complète ; en d'autres termes, un individu ou un ménage détient tout le revenu, et que les autres n'en ont aucun. L'indice de Gini peut être représenté

²⁰MORRISON Christian, *Les inégalités de revenus*, coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1986, p17.

graphiquement comme une fonction de la courbe de Lorenz²¹. On peut exploiter les données tirées de la répartition par ordre de grandeur pour établir une courbe de Lorenz.

Le coefficient de Gini ne fournit pas seulement une mesure de concentration de revenu, il permet également d'évaluer l'effet redistributif d'une décision spécifique prise par l'Etat.

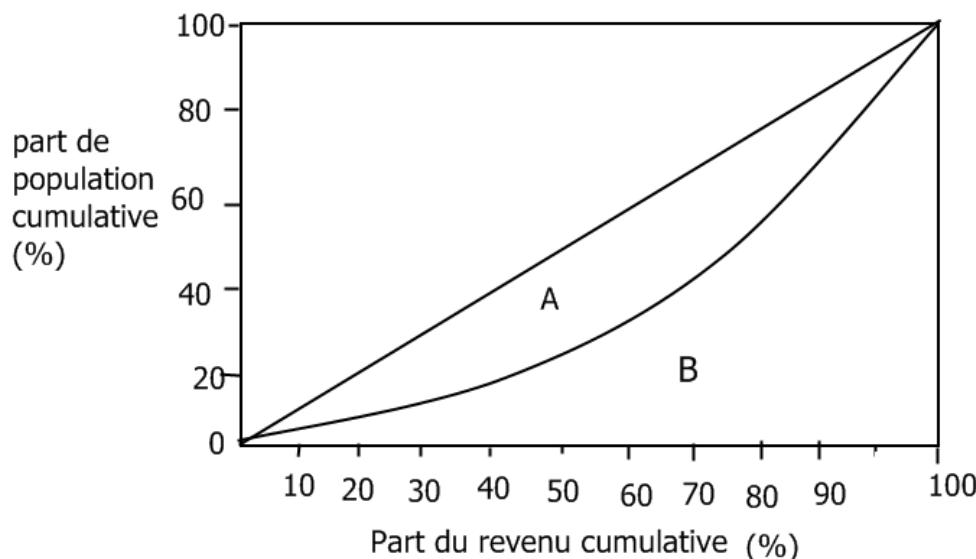


Figure 1 : courbe de Lorenz et coefficient de Gini

Source : cours économie publique

Interprétation

La courbe montre elle-même la part du total des revenus obtenus par tout pourcentage cumulé des bénéficiaires. Sa forme indique le degré des inégalités dans la répartition des revenus. Dans la figure 1, l'axe horizontal indique la part cumulative de la population classée par ordre croissant de revenu par habitant. L'intervalle de 0 à 10 correspond au décile inférieur du revenu, alors qu'un intervalle de 90 à 100 correspond au décile de revenu supérieur. L'axe vertical représente la part de revenu dont bénéficie le pourcentage correspondant de la population. On peut voir, par exemple, que 20 % des ménages les plus pauvres détiennent environ 5 % du revenu total de l'échantillon. La courbe de Lorenz passe par les points (0, 0) et (100, 100). L'égalité parfaite est représentée par la ligne diagonale. La courbe de Lorenz est toujours sous la diagonale. Une courbe de Lorenz

²¹ PERKINS Dwight H. , RADELET Steven et LINDANER David L. , "Economie du développement », coll. Boeck, Nouveaux Horizons, Bruxelle, 2011, p232.

s'éloignant de la diagonale indique un plus haut niveau d'inégalité du revenu. Une courbe qui passe par les points (0, 0), (100, 0) et (100, 100) représenterait une inégalité parfaite, où un ménage disposerait l'intégralité du revenu de l'échantillon. Le coefficient de Gini est égal à la zone A divisée par la somme de A et de B.

Mais l'indice de Gini est présenté par la formule suivante :

$$G = 1 - \left[\frac{1}{n} \right] \sum_{i=1}^n (Y_i + Y_{i+1})$$

Avec Y_i : les parts cumulées des revenus en ordre croissant

n : le nombre d'individus ou groupe d'individus

Bref, la partie qu'on a traité antérieurement nous a permis de biencomprendre ce qu'est la politique de redistribution de revenu ainsi ce qu'est le vrai rôle de l'Etat dans le domaine de l'économie. Mais pour résumer ce qui a été dit dans cette partie, on peut donc en tirer que l'Etat peut intervenir sur le plan économique mais si le marché est défaillant, c'est-à-dire que quand une économie de marché n'assure pas une répartition efficace des ressources. Cette défaillance du marché peut revêtir sous différents formes à savoir : les biens publics que seul l'Etat qui peut les gérer ; les externalités, l'Etat peut réprimer les externalités négatives et favoriser les externalités positives par la réglementation, l'impôt, les subventions, ou en se faisant payer les pollueurs ; le monopole naturel ; l'asymétrie d'information. La Banque Mondiale a même prôné qu'il existe trois fonctions de l'Etat : la fonction minimal, la fonction intermédiaire et la fonction de type interventionniste dont les trois fonctions sont conçues sur des deux situations différentes notamment pour remédier aux dysfonctionnements du marché et pour assurer l'équité sociale. L'intervention de l'Etat est aussi justifiée sur le plan de la redistribution de revenus car seul l'Etat qui peut effectuer cette opération.

Ainsi, passons ensuite à la deuxième partie de cette étude qui est consacrée sur l'analyse empirique de l'inégalité à Madagascar.

Partie II ANALYSE EMPIRIQUE DES INEGALITES ET LES MESURES PRISES PAR L'ETAT MALGACHE

Nous avons vu dans la partie précédente les différents concepts sur le rôle de l'Etat et sur la politique de redistribution de revenu. Et cette dernière va se pencher sur l'analyse des cas à Madagascar en ce qui concerne l'inégalité. Ce dernier est connu, parmi les pays en développement, comme le pays le plus riche en ce qui concerne ses richesses nationales (la vanille, le nickel, le cobalt,...) mais qui baigne encore dans la pauvreté totale. L'inégalité persiste aussi dans cette île. Et l'Etat ne s'en soucis même pas de ce cas.

Cette partie se divise en deux chapitres : le troisième chapitre consiste à présenter **l'analyse diagnostic** et le quatrième chapitre traite **les analyses des mesures prises par l'Etat** en ce qui concerne la politique de redistribution à Madagascar

Chapitre IIIANALYSE DIAGNOSTIC

Au cours des vingt dernières années, Madagascar a traversé trois crises politiques majeures, dont la plus longue s'était la crise de 2009 qui a duré 5 ans. A la fin de chaque crise, l'on assiste à l'appauvrissement général de la population malgache. Même sans crise, Madagascar rencontre toujours des difficultés pour remonter la pente, presque la totalité de la population reste encore pauvre car le taux de la pauvreté s'élève à 90%²². Puisque le lien entre le terme pauvreté et inégalité est très étroite, il est évident que quand le taux de pauvreté s'accroît le taux d'inégalité l'est aussi. Pour comprendre ce phénomène, il faut analyser l'inégalité de revenu à Madagascar et l'inégalité au niveau de la consommation.

²²Banque Mondiale 2012.

3.1 INEGALITE DE REVENU A MADAGASCAR

Dans une société, ce terme est indéniable même dans les pays développés.

Est classé comme pauvre, tout individu dont le pouvoir d'achat annuel est en dessous du seuil de 468 800 Ar²³, relativement aux prix pratiqués dans la capitale.

En 2010, le niveau des revenus salariaux annuels moyen est estimé à 1 388 000 Ar. Pour un individu qui a exercé un emploi salarial, il gagne environ 116 000 Ar par mois. Par rapport aux résultats obtenus en 2005, ces chiffres indiquent une hausse, avec un rythme annuel moyen de 6,9%, au cours de ces cinq dernières années. Malgré un abaissement par rapport à l'évolution constatée au cours de la période 2001-2005, cette hausse des revenus salariaux va à l'encontre de toute attente, compte tenu de la crise socio-économique qui secoue l'ensemble de l'économie et le secteur formel, en particulier, depuis la fin de 2008. En entrant plus dans les détails, l'on se rend compte que les licenciements massifs dans le secteur formel, notamment dans les entreprises franches, ont surtout affecté les catégories de salariés les moins rémunérés, d'où cette hausse « artificielle » de salaire. De plus, les fonctionnaires ont pu bénéficier chaque année une hausse de salaire de plus de 10%²⁴.

3.1.1 Facteurs d'inégalité de revenu

A Madagascar, en se référant à la réalité, on constate deux facteurs d'inégalité.

Premièrement, il y a différent type d'emploi qui exige certain qualification. Les salariés qualifiés gagnent beaucoup plus que les salariés non qualifiés. Certains ont la possibilité de poursuivre leurs formations plus longtemps que les autres et qui peuvent être embauché avec un salaire plus élevé, de plus, ils peuvent aussi qualifié comme cadre et d'autres comme gardien ou femme de chambre. L'éducation contribue donc à interpréter la dispersion des salaires. Le niveau d'instruction influe positivement sur le niveau de salaire : le rapport est de un à quatre, entre la rémunération des individus sans instruction et celle de ceux qui ont atteint un niveau universitaire. Malgré la nette diminution de l'écart par rapport en 2005, les femmes restent lésées, ne touchant que 84%²⁵ de ce que leurs homologues masculins gagnent

²³Ibid.p222

²⁴Ibid.p61

²⁵Ibid.p6.

Et enfin, les personnes n'ont pas les mêmes capacités physiques ou intellectuelles. Les handicapés sont parfois exclus de la société. Les grandes usines n'embauchent pas ces genres de personnes. Les gens pensent que ces personnes sont que des charges pour la société. Ils n'ont pas les facultés à exercer une tâche.

3.1.2 Illustration de l'inégalité de revenu à Madagascar

- **Revenu d'activité ou revenu selon les branches d'activité**

Les revenus varient selon les activités qu'une personne exerce. Cette partie est consacrée à démontrer la répartition des revenus selon les branches d'activité. C'est à travers le revenu salarial qu'on peut analyser l'existence d'inégalité entre individu.

On observe des écarts importants entre les secteurs d'activités. C'est toujours dans l'agriculture que les salariés sont les plus mal lotis. Le niveau moyen des revenus salariaux annuels n'y est que de 614 000 Ar. Parfois les agriculteurs ne cultivent que pour sa subsistance, ils n'ont plus les moyens pour en produire plus pour la vente sur le marché. Les branches privées non agricoles occupent une place intermédiaire dans la hiérarchie, avec un salaire annuel moyen variant entre 1 070 000 Ar (dans l'industrie textile) à 1 676 000 Ar (dans l'industrie alimentaire). Enfin, les employés de l'administration font partie des privilégiés avec un revenu annuel supérieur à 2 360 000 Ar., en 2010. D'après le tableau ci-dessous, on peut observer la répartition des revenus entre les branches d'activité.

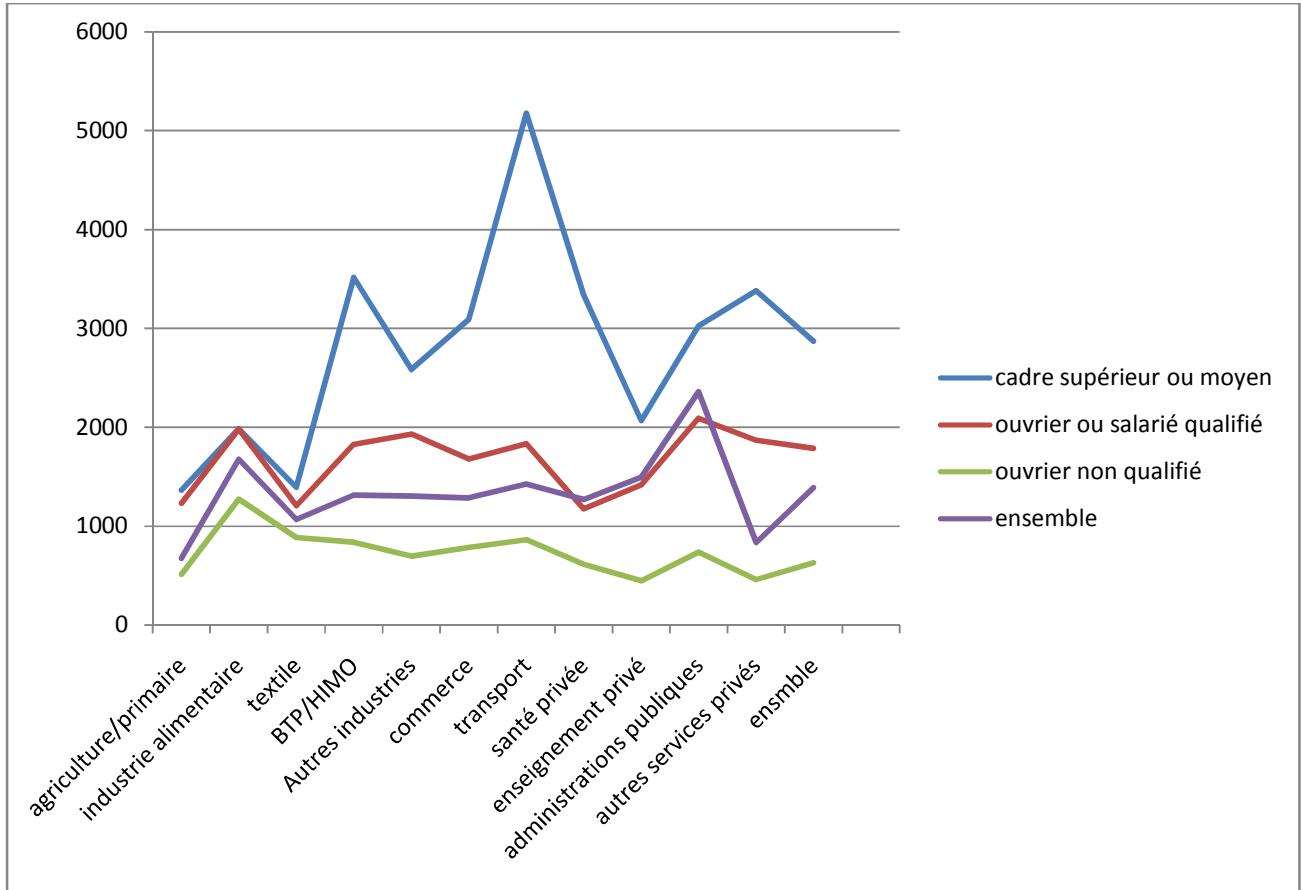
Tableaux 1 : Revenus salariaux annuels moyen selon la CSP, et selon la branched'activités

Branche d'activité	Cadre supérieur ou moyen	Ouvrier ou salarié qualifié	Ouvrier non qualifié	Ensemble
Agriculture/primaire	1363	1233	514	674
Industrie alimentaire	1983	1982	1273	1676
Textile	1391	1208	887	1069
BTP/HIMO	3515	1828	839	1314
Autres industries	2583	1934	698	1205
Commerce	3089	1680	785	1284
Transport	5176	1834	863	1427

Santé privée	3339	1177	616	1269
Enseignement privé	2067	1420	449	1497
Administrations publiques	3023	2093	739	2360
Autres services privés	3 380	1 871	463	836
Ensemble	2 870	1 789	630	1 388

Source: INSTAT/DSM/EPM 2010

Pour mieux appréhender l'existence d'inégalité de revenu dans ces branches d'activité, il est préférable de représenter ces résultats sous forme de graphe.



Source : auteur

En observant ce graphique, on constate que les revenus salariaux dans chaque branche d'activité sont très différents. Pour le transport, les salariés, pour un cadre supérieur, touchent environ 5000000 Ar. On peut aussi dire que les ouvriers non qualifiés sont rémunérés à un faible

montant, comme dans l'enseignement privé ils gagnent dans les environs des 446000 Ar, mais dans l'industrie alimentaire, ils gagnent un peu plus, soit 1273000 Ar.

- Revenue selon le niveau d'instruction

D'autres différences notables méritent d'être mentionnées. D'abord, le salaire est une fonction croissante du diplôme. L'échelle des salaires est de 1 à 5 entre les non scolarisés et les diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, les salaires annuels varient de 676 000 Ar. (pour ceux qui n'ont pas été à l'école) à 2 839 000 Ar. (pour ceux qui ont fréquenté l'université), en passant par 830 000 Ar. (pour les salariés de niveau primaire) et 1 601 000 Ar. (pour les salariés de niveau secondaire). On peut représenter ces résultats par un tableau.

Tableau 2 : Revenus salariaux annuels moyens selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Unité : en millier d'Ar
Sans instruction	616
Primaire	830
Secondaire	1601
Supérieur	2839
ensemble	1388

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010

- Les revenus selon le genre

Le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, il représente au moins de deux tiers du salaire moyen des hommes, mais l'écart s'est réduit de façon significative par rapport aux résultats de 2005. Les premières doivent se contenter de 1 235 000 Ar., soit 84% de ce que les seconds touchent (1 471 000 Ar.). Le rapport était de 65% en 2005. Cette faiblesse du salaire féminin est avérée quels que soient la branche, le niveau de qualification, et le statut considérés.

Tableau 3 : Revenus salariaux annuels moyens selon le genre et selon le niveau d'instruction

Unité : en millier d'Ar

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin
Sans instruction	659	552
Primaire	901	681
Secondaire	1680	1451
Supérieur	3078	2462
Ensemble	1471	1235

Source :INSTAT/DSM/EPM 2010

On sait que les revenus salariaux varient selon le sexe, le milieu et la province. D'après l'enquête périodique auprès des ménages réalisés en 2010, les salariés sont mieux rémunérés en milieu urbain, soit 1661000 Ar, qu'en milieu rural, soit 1161000 Ar.

Il faut noter aussi une certaine inégalité entre les régions : on rencontre un niveau de revenu annuel moyen plus élevé dans la région de DIANA et la région d'Atsinanana, qui dépasse les 1600000 Ar, alors que dans la région d'Itasy ainsi que la région de VatovavyFitovinany il est inférieur à 1 000 000 Ar.

Tableau 4 : Revenus salariaux annuels moyen selon la CSP, et selon la région

Unité : en millier d'Ar

Région	Cadre supérieur ou moyen	Ouvrier ou salarié qualifié	Ouvrier non qualifié	Ensemble
Analamanga	3921	1891	711	1586
Vakinankaratra	2238	1405	542	1047
Itasy	2221	1293	391	896
Bongolava	2648	1244	699	1217
MatsiatraAmbony	2934	1524	444	1367
Amoron'i Mania	2030	1344	466	1204

VatovavyFitovinany	2507	1817	446	997
Ihorombe	2509	1987	942	1572
AtsimoAtsinanana	3082	1569	354	1301
Antsinanana	3307	2267	695	1611
Analanjirofo	1588	1975	608	1343
AlaotraMangoro	2356	1655	533	1084
Boeny	2974	2035	896	1543
Sofia	1322	2290	691	1354
Betsiboka	2585	1454	347	1116
Melaky	2013	1310	878	1287
AtsimoAndrefana	2470	1506	486	1023
Androy	2063	716	409	1139
Anosy	3140	1785	652	1504
Menabe	1744	1760	825	1416
DIANA	3062	1794	869	1668
SAVA	1746	1799	479	1497
Ensemble	2870	1789	630	1388

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010

3.2 LES INEGALITES AU NIVEAU DES CONSOMMATIONS

3.2.1 Consommation moyenne annuelle par tête

Les ménages consomment selon leurs revenus salariaux. Ceux qui sont rémunérés un peu plus, ont l'avantage de consommer plus que les autres qui n'en reçoivent que peu de salaire. Donc, on peut observer l'existence d'inégalité à travers la consommation des ménages. Dans un ménage malagasy, le niveau de consommation moyenne, par tête, est de 404 000 d'Ar, pour un seuil de pauvreté de 469 000 d'Ar. Ce niveau de consommation est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Et que ce dernier se diffère selon les régions. Analamanga et DIANA sont les

deux premières régions où cette consommation moyenne est la plus importante.Dans la région d'Androy, elle est inférieure à 200 000 Ar.

Tableau 5 : Consommation moyenne annuelle par tête, selon la région et le milieu

Unité : en millier d'Ar

Région	Urbain	Rurale	Ensemble
Analamanga	686,1	587,0	627,8
Vakinankaratra	583,7	406,9	443,2
Itasy	469,4	373,3	382,6
Bongolava	599,7	390,4	418,4
MatsiatraAmbony	640,0	258,4	327,2
Amoron'i Mania	545,6	321,5	346,5
VatovavyFitovinany	426,9	256,4	278,5
Ihorombe	402,2	335,0	347,4
AtsimoAtsinanana	481,3	222,2	244,8
Atsinanana	525,6	288,2	343,3
Analajirofo	596,3	276,7	337,4
AlaotraMangoro	697,9	458,0	496,6
Boeny	730,0	430,8	519,9
Sofia	646,0	414,8	440,1
Betsiboka	465,5	333,9	351,6
Melaky	535,4	323,7	370,5
AtsimoAndrefana	501,1	282,3	336,1
Androy	180,9	201,6	198,0
Anosy	592,9	282,5	321,6
Menabe	785,3	417,5	508,6
DIANA	777,6	419,0	560,7
SAVA	700,2	365,7	397,5
Ensemble	606,1	352,0	403,6

Source :INSTAT/DSM/EPM 2010

Un ménage dirigé par un cadre supérieur consomme beaucoup plus, soit une consommation par tête annuelle de 1200000 Ar, que les petits et moyens exploitants agricoles, ainsi que les pêcheurs, ils enregistrent une consommation par tête annuelle inférieure à 350000 Ar.

Tableau 6 : Niveau de consommation moyenne, par tête, par groupe socio-économique du chef de ménage, par milieu

Groupe socio-économique	Urbain	Rural	Ensemble
Cadre supérieur	1434	1107	1227
Cadre moyen ou agent de maîtrise	1097	743	912
Ouvrier ou salarié qualifié	813	585	698
Ouvrier ou salarié non qualifié	633	377	486
Mancœuvre	490	339	386
Stagiaire rémunéré	549	328	396
Indépendant	742	438	549
Chômeur	781	359	561
Inactif	801	536	652
Petit exploitant agricole	367	294	303
Moyen exploitant agricole	414	338	347
Grand exploitant agricole	527	534	533
Pêcheur	445	281	312
Autres	425	247	301
Ensemble	606	352	404

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010

Le niveau de consommation moyenne annuelle par tête varie aussi selon la taille du ménage c'est-à-dire que quand la taille du ménage est élevée, le niveau de consommation diminue.

Elle passe de 500 000 Ar. (pour un ménage de moins de 5 individus) à 240 000 Ar. (pour un ménage de plus de 10 personnes). L'EPM confirme aussi que pour un ménage qui est composé d'une seule personne, elle consomme en moyenne 1300000 Ar.

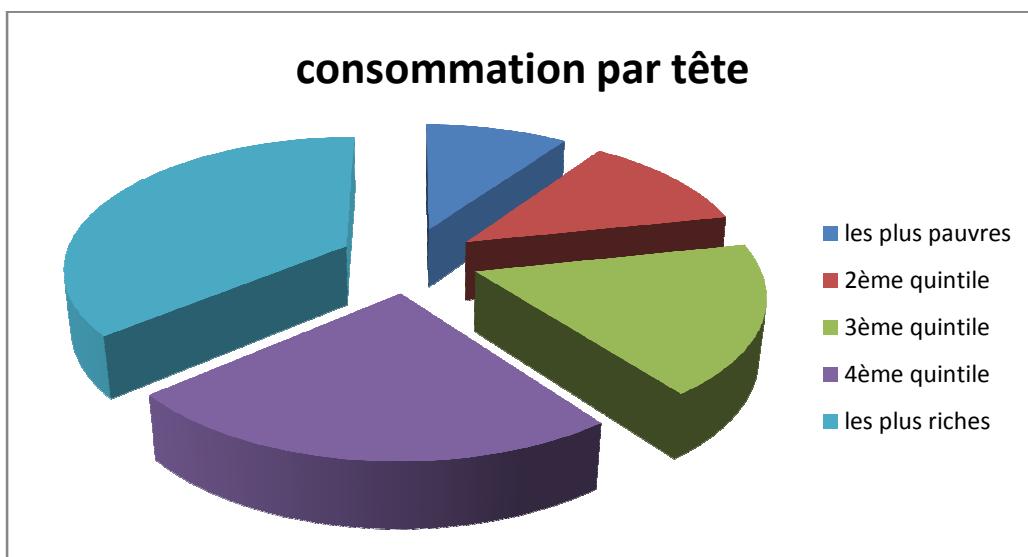
Si on partage en quintile la consommation par tête, on a :

Quintile	Consommation par tête comprise entre
1 ^{er} quintile=les plus pauvres	Moins de 179000 Ar
2 ^{ème} quintile	Entre 179000 Ar et 257000 Ar
3 ^{ème} quintile	Entre 257000 Ar et 347000 Ar
4 ^{ème} quintile	Entre 347000 Ar et 511000 Ar
5 ^{ème} quintile=les plus riches	Supérieur à 511000 Ar

Source :INSTAT/DSM/EPM 2010

On constate qu'il y a un écart important entre la consommation faite par les pauvres et les riches.

Pour mieux voir cet écart, il est nécessaire de le représenter en graphe²⁶ :



Source : auteur

En observant la figure ci-dessus, on peut en tirer que ce sont les riches qui consomme beaucoup et qui est suivi par le 4^{ème} quintile, et que les plus pauvres consomment peu.

²⁶Pour les plus pauvres, on a estimé sa consommation à 160000 Ar ; pour le 2^{ème} quintile : 200000 Ar ; pour le 2^{ème} quintile : 300000 Ar ; pour le 4^{ème} quintile : 400000 Ar et enfin, pour les plus riches : 600000 Ar.

On retrace aussi l'inégalité entre individu car les 47% de la consommation moyenne annuelle reviennent au 20% les plus riches tandis que les 20% les plus pauvres ne consomment que 6% de la masse totale.

Bref, nous avons vu en haut les inégalités que Madagascar a connu (inégalité de revenu et inégalité de consommation). Les économistes s'intéressent fréquemment à la répartition des revenus des ménages dans un pays. Et les économistes du développement étudient souvent, à la place des revenus, la répartition de la consommation des ménages, c'est pour cela que nous avons consacré ce chapitre pour faire une analyse diagnostic de l'inégalité au niveau de la consommation et du revenu des ménages. Mais pour résumer ce chapitre, il nous vient à dire que le pouvoir d'achat de chaque individu dépend de son revenu qu'il perçoit en fin du mois. Cette étude nous a montré aussi que les revenus salariaux sont différents selon les régions, les milieux et même selon le genre car les hommes sont mieux rémunérés que les femmes.

Face à cette discrimination, le gouvernement malgache doit instaurer des politiques adéquates pour réduire cette inégalité. D'où le chapitre suivant : l'analyse des mesures prises pour la réduction de l'inégalité.

Chapitre IV ANALYSES DES MESURES POUR LA REDUCTION DE L'INEGALITE

Ce chapitre consiste à traiter les politiques élaborés par l'Etat pour réduire l'inégalité. En réalité, il existe trois mesures pour la réduction de l'inégalité : la politique fiscale, qui est la plus utilisée pour traiter ce problème, la politique de l'éducation

4.1 LA POLITIQUE FISCALE

La fiscalité est le premier outil utilisé le plus souvent pour réduire l'inégalité. Alors il est nécessaire d'étudier le système fiscal malgache. Dans le système fiscal malgache, il y a d'un côté les impôts directs et d'autre côté les impôts indirects.

4.1.1 Représentation du système fiscal malgache

4.1.1.1 Les impôts directs

4.1.1.1.1 Les impôts sur le revenu

L'IR est un impôt annuel qui assis sur le bénéfice et revenus de quelque natures²⁷ réalisé à Madagascar.

- **Revenus exonérés :** d'après l'art 01.01.03 de la CGI ; sont affranchis de l'IR :
 - Les intérêts versés par la CEM,
 - Les intérêts versés par le trésor dans le cadre d'un emprunt national,
 - Les intérêts servis aux bons de caisses,
 - Les produits ainsi que les plus values de cession des actions ou parts sociales détenues par les sociétés par actions de droit malgaches ayant principalement pour objet de prendre des participations minoritaires dans le capital social des entreprises en phase de création ou existantes,
 - Les revenus réalisés par les missions religieuses reconnus par l'utilité publique,
 - Les revenus réalisés par l'organisme ou associations sans but lucratif ayant pour objet exclusif la promotion des PME,

²⁷Revenu réalisé à Madagascar : revenu des personnes morales qui siègent à Madagascar ; revenu provenant de la possession d'un bien situé à Madagascar qui produisent des bénéfices.

- Les intérêts versés par le trésor public et la Banque Centrale auprès d'autres Etat ou organismes étrangers ayant accordé des aides sous forme de prêts, à la réalisation d'investissement à Madagascar,
- Les dividendes des personnes physiques.

- **Calcul de l'impôt :**

Assiette fiscale= ensemble des revenus des opérations – dépenses et charges professionnelles

Assiette fiscale= revenu brut - charge

4.1.1.1.2 L'impôt synthétique

L'IS vise surtout les personnes physiques ainsi que les entreprises individuelles (ex : les professions libérales : médecin, avocat, architecte, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, de même que les petits commerçants²⁸, les petits prestataires de service²⁹, les petits transporteurs non motorisés³⁰, les artistes proprement dite. Autrement dit, ce sont les petits métiers qui sont soumis à l'IS.

- **Les caractères de revenu imposables :** l'IS s'applique à tous les revenu brut ou à tous les gains c'est-à-dire aux chiffres d'affaires réalisés par les personnes imposables.

4.1.1.1.3 L'IRSA

Sont soumis à l'IRSA, toutes personnes physiques qui exercent un **emploi salarié** (privé ou public) c'est-à-dire qui perçoivent un salaire.

- **Les revenus imposables :** selon l'art 01.03.02 de la CGI, sont imposables à l'IRSA :
 - Les revenus perçus au titre d'un emploi salarié public ou privé exercé d'une façon permanente, temporaire ou occasionnelle, tels que les traitements, salaires, soldes, et, d'une manière générale, toute les rémunérations fixés ou calculées proportionnellement aux affaires traitées ou bénéfice de l'entreprise, ainsi que les gratifications et primes de toutes nature, les mois supplémentaires ;

²⁸Les gogotiers

²⁹Salon de coiffure

³⁰Les charrettes

- Les revenus perçus à titre d'emploi salarié et assimilé, par les personnels résidents ou non, des ONG, des ambassades, consulats, bureaux d'études ou projet quelle que soit leur source de financement ;
- Les indemnités, quelle que soit leur appellation ayant le caractère de supplément ou de complément de salaire perçu en raison de l'occupation d'une fonction ;
- Les indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants de société, quel que soit leur objet ;
- Les pensions alimentaires servies à titres obligatoire, à l'exception de celles allouées aux enfants à charge ;
- Les rentes viagères.

- **Base d'imposition= revenu en numéraire+ avantage en nature³¹- déduction**

- **Calcul de l'impôt** : l'IRSA est calculé suivant un barème progressif en branche :

- Régime du droit commun : un taux de 0% pour les revenus entre 0 et 250000 Ar, les minimum de perception est **200 Ar** ; une tranche au dessus de 250000 Ar à 20%.
- Régime spéciale : certaines rémunérations à taux unitaire c'est-à-dire la rémunération dépend de nombre d'heure (ex : les enseignants) : R \square 700 Ar : 2% ; 700 \square R \square 2000 Ar : 4% ; R \square 2000 Ar : 10%.

4.1.1.4 L'IRCM

L'IRCM concerne le revenu dérivé de société par action, des sociétés de personne, des sociétés en participation ainsi que des personnes physiques.

- **Revenu imposable** : l'IRCM s'applique :
 - Aux intérêts des revenus et tous autres produits des obligations et des emprunts des sociétés, des entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles, ayant leur siège social à Madagascar ;

³¹Les avantages en nature sont imposées en valeur réel à l'exception de véhicule d'entreprise dont la valeur à retenir est de 15% de la totalité de dépense mensuel (en carburant, assurance, entretien et réparation) ; l'avantage en logement : 50% du loyer réel ; l'avantage en téléphone : 15% de la totalité de dépense mensuel.

- Aux intérêts des bons de caisse émis par les établissements de crédit ayant ou non leur siège à Madagascar et dont les bénéficiaires ne sont pas portés à la connaissance de l'Administration ;
- Au montant des tantièmes, jetons de présence, remboursements forfaitaires de frais³² et toutes autres rémunérations revenant à quelque titre que ce soit à l'administrateur unique ou aux membres du conseil d'Administration ou à toute personne ayant des fonctions d'administrateur quelle que soit la dénomination ;
- Aux lots et primes de remboursements payés aux créanciers et aux porteurs d'obligation des sociétés et entreprises ;
- Aux revenus des créances, dépôts, cautionnements.

4.1.1.1.5 L'IPVI

L'impôt est assis sur la plus value réalisée par les personnes physiques à l'occasion de cession à titre onéreux de biens immobiliers.

L'impôt est dû quelles que soient la nature et l'origine de l'acquisition de ces biens par le vendeur.

L'IPVI ne concerne pas les produits d'aliénation de bien immobilier de l'Etat ou des collectivités décentralisés, ainsi que les produits provenant d'expropriation pour cause d'utilité publique.

4.1.1.2 L'impôt indirect

4.1.1.2.1 Le TVA

C'est un impôt indirect par excellence par son importance sur le plan budgétaire et fiscal. On l'appelle également impôt général sur la consommation car c'est le consommateur final qui doit le supporter. Les intermédiaires c'est-à-dire les grossistes, les fabricants, les importateurs sont appelés le redevable de l'impôt. Elle est payée à chaque stade de la production et de la distribution proportionnellement à la valeur ajoutée aux biens ou aux services par le redevable.

³²Frais de déplacement des administrateurs.

D'après l'art 06.01.02 de la CGI, les affaires réalisés à Madagascar par les personnes physiques ou morales qui accomplissent les actes relevant des activités commerciales, agricole, artisanal, minière, hôtellerie, industrielle, l'exploitation de jeux, prestation de service ou profession libérale sont soumis à la TVA. Sont également soumis à la TVA les importations, les livraisons de bien et service à soi-même, ainsi que l'exécution de travaux immobiliers.

Pour les personnes et entreprises assujetties, sont assujetties à la taxe, toute personne ou organismes dont le chiffre d'affaire hors taxe est supérieur ou égal à 200000000 Ar. Sont notamment assujetti à la taxe :

- Les importateurs et les exportateurs³³ quelle que soit leur qualité ;
- Les producteurs ;
- Les personnes exerçant l'activité d'achat revente ;
- Les entreprises bancaires et financières, les assurances et les banques ;
- Les entreprises de transport (terrestre, maritime, fluvial) ;
- Les prestataires de services portuaire et aéroportuaire ;
- Les entreprises de télécommunication (radio, télévision) ;
- Les entreprises de fourniture de services électroniques et informatiques ;
- Les entreprises de secteur tourisme ;
- Les entreprises de profession libérale.

4.1.2 **Rôle de l'Etat face à l'inégalité**

Après avoir étudié le système fiscal malgache, il est maintenant nécessaire d'analyser quel est le rôle de l'Etat face à cette inégalité. La moindre chose que l'Etat peut faire c'est qu'il peut intervenir sur le plan fiscal. Sur ceux, il peut imposer un impôt à taux progressif. Autrement dit, l'Etat doit imposer les riches à payer plus d'impôt car ils perçoivent des salaires beaucoup plus que les pauvres. C'est le seul issu que l'Etat peut attaquer pour réduire l'inégalité.

Un système fiscal est considéré commeredistributif lorsque lesprélèvements progressifs y occupent une place prépondérante. Le taux progressif est souvent appliqué aux

³³Sont assujettis mais à taux 0.

impôts directs. Autrement dit, ce sont surtout les impôts sur le revenu qui sont touchés par le taux progressif.

L'impôt progressif consiste à diminuer l'écart entre les pauvres et les riches car par définition l'impôt progressif est celui dont le taux s'élève avec l'augmentation de dimension de la matière imposable.

On peut distinguer deux sortes de progressivité :

- **La progressivité par classe ou globale** : la matière imposable est découpée en plusieurs classes. Chacune de ces classes est imposée à un taux propre qui augmente avec la matière imposable. Ainsi, par exemple, pour le revenu compris entre 0 et 100, le taux sera de 5 %, de 100 à 500 il sera de 10 %, de 500 à 1000 il s'élèvera à 15 % etc... Ce système est simple, mais il introduit une certaine injustice aux limites des différentes classes. Puisque dans notre exemple, quand le contribuable A qui déclare un revenu de 99 paye un impôt de 4,95, le contribuable B qui lui a perçu un revenu de 101 va payer un impôt de 10,1 soit pratiquement le double. Il s'agit donc d'une progressivité par palier. L'amélioration du système débouche sur la progressivité par tranche.

- **La progressivité par tranche** : le taux varie en fonction de tranche de revenu³⁴

Sur le plan fiscal, l'Etat peut également réduire l'impôt sur le revenu. Mais le plus courant sur le plan fiscal, c'est l'impôt progressif. Mais le problème c'est que les riches ont la possibilité de s'évader fiscalement, car de nos jours, les contrôleurs d'impôt ne font pas correctement leur travail ou que les riches octroient ces derniers.

Mais cette politique est loin d'être la réalité que nous vivons en ce moment, c'est pour cela qu'il est nécessaire d'en adopter une autre, d'où la politique de l'éducation qui sera traiter ci-dessous.

4.2 LA POLITIQUE D'EDUCATION

Les investissements dans le capital humain, surtout dans l'éducation, sont nécessaires pour la réduction de la pauvreté ainsi que de l'inégalité.

³⁴Cf. chapitre II, p 15.

De nos jours, le diplôme est de plus en plus nécessaire pour être embauché ou même pour éviter le chômage et la pauvreté. On peut aussi constater aussi que les diplômes n'offrent pas les mêmes perspectives d'emplois et de rémunération.

Dans la majorité des pays du monde, la politique de l'éducation, comme tout autre politique sociale de l'Etat, est pensée, élaborée, pesée et projetée dans une vision à long terme.

A Madagascar, le taux d'analphabétisation est très élevé. En 2010, la proportion d'alphabet s'élève à 47% pour les plus pauvres, et de 77% pour les plus riches. En général, d'après les données fournies par la Banque Mondiale, le taux d'alphabetisation, en 2010, est de 70,7% mais avec une déperdition scolaire élevée, soit 1,8 millions de 6 à 14 ans. Alors, le taux d'achèvement est de 6%. Et tout cela à cause du niveau de revenu faible des ménages.

Les taux de scolarisations ne sont pas les mêmes dans les régions, ainsi que selon les milieux (urbain et rural). D'après l'EPM en 2010, les régions Melaky, AtsimoAndrefana, Androy et Anosy présentent des taux de scolarisations très faible au niveau primaire, même pas la moitié de la population. La différenciation s'opère aussi entre milieu urbain et milieu rural. Ce sont les zones à forte densité de population et possédant déjà des infrastructures scolaires, soit essentiellement les villes, qui ont le plus bénéficié de la progression scolaires, tandis que dans les milieux ruraux, les plus défavorisés sont ceux qui sont les plus éloignés des grands centres urbains, ceux où la présence de l'Etat est la plus faible et souvent les plus enclavés (absence d'infrastructures routières), ce qui ne favorise guère l'implantation des projets éducatifs. Toutefois, ce sont les ONG qui implantent les infrastructures nécessaires ainsi que les fournitures pour la réhabilitation d'une école. C'est pour cela que le taux de scolarisation très faible et le plus dominant se trouve dans le milieu rural. Ainsi, les conditions d'enseignement deviennent de plus en plus inégalitaires : les élèves défavorisés suivent des cours dans des classes surchargées, souvent en double vacation et ne disposent que de peu de matériels pédagogiques ou mobilier, tandis que ceux issus des classes sociales favorisées bénéficient d'écoles qui offrent des conditions d'enseignement meilleur, comme le cas des écoles primaires publiques. Le taux de scolarisation diminue et les inégalités entre région, entre milieux augmentent.

Le système éducatif malgache est caractérisé aussi par la non gratuité des frais scolaires qui constitue l'un des facteurs importants du non atteint de la scolarisation universelle. Et même si l'Etat prône une politique de gratuité de l'éducation, qui n'a pas encore été réalisé et qui est

encore une promesse en l'air prononcé par les dirigeants qui se sont succédés, essentiellement dans les EPP, il existe encore des frais informels que les parents paient. Et les fonds collectés seront gérés par les FRAM et d'ailleurs, ces fonds serviront à la rémunération complémentaire des enseignants non fonctionnaires, qui posent actuellement un conflit entre le gouvernement et les FRAM.

L'incompréhension de la population de l'objectif primordial de l'éducation empêche l'effectivité de la politique d'enseignement de l'Etat. Le manque de sensibilisation des communautés, surtout dans les milieux ruraux, par rapport à la nécessité de l'école influence la déperdition scolaire.

En outre, l'éducation à Madagascar est loin d'être la priorité des dirigeants, preuve les grèves des enseignants ainsi que des étudiants. En plus, parfois, les enseignants exercent un autre métier à part enseigner car le métier d'enseignant n'est pas rentable et ne suffit pas à leur subsistance, ils l'exercent que comme une activité secondaire.

Alors, que devrait faire le gouvernement malgache ou quelle politique devrait adopter le gouvernement pour résoudre ces divers problèmes ?

Les ménages dépensent beaucoup d'argent pour scolariser leurs enfants or le frais scolaire varie selon les régions ainsi que les milieux, face à ce problème, le gouvernement doit adopter une politique qui pousse les parents à envoyer leurs enfants dans une école, par exemple :

- Faire revenir la gratuité de l'enseignement afin de ne pas exclure les populations défavorisées, car un enseignement gratuit constitue un facteur de redistribution de revenu entre les riches et les pauvres, les enfants dans un ménage pauvre peuvent bénéficier d'une formation professionnelle comme les enfants d'un milieu aisné ; les cantines scolaires, les fournitures scolaires ;
- Renforcer aussi les infrastructures scolaires ;
- Embaucher des enseignants et renforcer leurs capacités ;
- Il est possible aussi qu'il faille mettre en place, par l'Etat, des mesures nécessaires afin de contrer l'abandon scolaire, afin de promouvoir la discrimination positive, incontournable pour accroître le taux de scolarisation des populations précaires ;
-

- Il est nécessaire aussi d'informer les gens sur les avantages qu'apportent l'octroi d'une école, les faire savoir que l'éducation est nécessaire pour l'avenir et que le diplôme aide à occuper une poste et permet de recevoir une bonne rémunération, comme il a été mentionné que le salaire est une fonction croissante du diplôme.

Or tout cela est impossible à résoudre si l'Etat ne dispose pas assez de fonds pour appliquer une bonne politique, car cette politique nécessite un important effort budgétaire, donc :

- Il faut allouer des fonds publics destinés à la promotion d'une meilleure éducation : valorisation des acteurs de l'éducation, des infrastructures scolaires.

Tout cela n'est que des propositions pour avoir des meilleures conditions d'éducations mais seul l'Etat qui peut tout changer et notre situation d'aujourd'hui est entre ses mains.

4.3 LA POLITIQUE D'EMPLOI

Les inégalités se traduisent par un très faible pouvoir d'achat des salaires les plus bas, les inégalités salariales affectent la productivité de la main d'œuvre à travers d'une part l'augmentation des taux d'absentéisme et, d'autre part, le faible développement du capital humain.

Nous savons tous que Madagascar n'affiche que 2% de chômage à cause de la pratique du secteur informel. Or le salaire reçu dans cette activité n'est qu'un salaire de misère. Le secteur informel est le premier pourvoyeur d'emploi à Madagascar. De ce fait, le gouvernement malgache doit alors instaurer des entreprises pour accueillir les chômeurs ainsi que les pratiquants du secteur informel. Il faut que le gouvernement adopte une politique d'emploi adéquate pour réduire l'inégalité. Même si le niveau d'instruction est nécessaire pour déterminer l'indice salarial, c'est-à-dire que le salaire dépend du diplôme, il ne faut pas que les employeurs excluent les analphabètes, il faut les former pour qu'ils puissent accomplir les mêmes tâches qu'une personne avec un niveau d'instruction élevé peut accomplir. Le gouvernement peut aussi créer et développer les petites et moyennes entreprises pour qu'elles puissent embaucher les chômeurs ou les personnes qui exercent les activités du secteur informel. Dans cette politique, la seule initiative que le gouvernement puisse faire c'est de créer des entreprises adéquates aux personnes qui ont un niveau d'instruction faible ou promouvoir les entreprises existantes mais

cela requière aussi un effort budgétaire, nous pouvons prendre comme exemple l'artisanat, il faut donc promouvoir ces activités.

Parmi ces politiques élaborées, seule une politique de fiscalité locale à la fois efficace et équitable peut conduire à notre objectif c'est-à-dire la réduction des inégalités, les deux autres politiques sont juste des compléments pour accompagner la politique fiscale. Mais il est à noter que quelque soit la politique adopté par l'Etat, cela nécessite un important budget, or le gouvernement malgache est dépendant des étrangers pour accomplir une telle mission, il ne possède pas les moyens nécessaire pour les promouvoir.

Tous ce que nous avons vu dans cette seconde partie est consacrée sur une analyse faite uniquement à Madagascar. Nous avons évoqué que la population malgache représente un taux de pauvreté élevé. On a aussi vu que l'inégalité persiste et ceux selon les régions, selon les milieux et selon le genre.

CONCLUSION

Cette analyse consiste en tout temps à mieux cerner la redistribution inégale de revenu en général, en particulier le cas de Madagascar. Elle a pu expliquer les mesures prises par l'Etat pour réduire l'inégalité. L'Etat est l'acteur principal qui joue un rôle primordial dans la redistribution de revenu.

L'objectif est d'essayer de proposer des politiques adéquates pour réduire les inégalités de revenus. En outre, ces inégalités ne représentent qu'un élément parmi d'autres des inégalités sociales. La réduction des inégalités nécessite une politique rigoureuse car depuis tout ce temps, personne n'a pas trouvé les mesures nécessaires pour faire disparaître, si possible, ce phénomène. Les politiques avancées, dans cette étude, sont la politique fiscale, la politique d'éducation et enfin la politique d'emploi. La première politique est la plus utilisée que les deux autres. Mais le gouvernement malgache n'aborde jamais ce sujet, même s'il le révoque pendant les propagandes il ne le prend plus en compte. Il l'utilise que comme une « arme » pour être élu. Le gouvernement peut aussi agir directement sur le salaire, il peut geler les salaires des cadres par exemple et augmenter celle des bas échelons.

Autrement dit, réduire l'inégalité c'est lutter contre la pauvreté, ces deux phénomènes sont inévitables car même dans les pays qualifiés comme les plus grands puissances mondiales, l'inégalité persiste encore.

L'on a pu ainsi présenter, dans un premier temps, dans cette analyse que l'Etat peut ou ne pas intervenir selon les courants de pensée, sur le plan économique. Mais dans certain cas, l'intervention de l'Etat est justifiée ; on peut en citer dans le cas de la redistribution de revenu que le marché ne peut pas l'exercer, cela montre la défaillance du marché. Musgrave a même prôné trois fonctions de l'Etat dont l'un d'eux la fonction de redistribution. Ainsi que la Banque Mondiale. Puis, dans le second temps, l'on a pu aussi constater l'inégalité qui persiste dans les pays surtout dans les pays en développement, particulièrement Madagascar. Ce dernier est connu comme un pays parmi les plus pauvres du monde. On a ainsi utilisé comme méthode pour mesurer l'inégalité, l'indice de Gini et la courbe de Lorenz.

Les résultats recueillis à partir de l'EPM en 2010, nous a permis d'étudier l'inégalité à Madagascar qui peut revêtir de différente forme : l'inégalité de revenu qui est perçu selon le genre, selon le niveau d'instruction, le CSP, le milieu et la région ; et l'inégalité au niveau de la consommation. Il existe beaucoup de forme d'inégalité mais cette étude s'est focalisée uniquement sur les inégalités de revenu et sur les inégalités au niveau de la consommation.

Madagascar a connu une longue crise pendant ces dernières décennies, la fosse entre les riches et les pauvres s'est creusé de plus en plus. Beaucoup ont perdu leur travail et s'est penché dans le secteur informel pour survivre, or dans ce secteur, l'activité ne produit que des salaires de misère. Mais si l'Etat malgache n'a pas adopté la bonne politique pour résoudre ce fléau alors que peut-il faire face à ce phénomène, en demandant de l'aide aux étrangers ou en l'ignorant complètement en fermant les yeux pour ne pas y voir ce qui ce passe réellement ?

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux 1 : Revenus salariaux annuels moyen selon la CSP, et selon la branche d'activités

Tableau 2 : Revenus salariaux annuels moyens selon le niveau d'instruction

Tableau 3 : Revenus salariaux annuels moyens selon le genre et selon le niveau d'instruction

Tableau 4 : Revenus salariaux annuels moyen selon la CSP, et selon la région

Tableau 5 : Consommation moyenne annuelle par tête, selon la région et le milieu

Tableau 6 : Niveau de consommation moyenne, par tête, par groupe socio-économique du chef de ménage, par milieu

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

LA BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde 1997, « *L'Etat dans un monde en mutation* », Washington, p290.

MORRISON Christian, « *Les inégalités de revenus* », Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 1986, p125.

Ouvrages spécifiques :

LEVY Marc, « *Comment réduire pauvreté et inégalités* », IRD-KARTHALA, Paris, 2001, p248.

PERKINS Dwight H., RADELET Steven et LINDANER David L., “*Economie du développement*”, coll. De Boeck, Bruxelles, 2011, p985.

CLINGJean-Pierre, RAZAFINDRAKOTOMireille, ROUBAUDFrançois, “*Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté* », DIAL, Economica, Paris, 2003, p463.

FOIRRYJean-Pierre, « *Economie Publique, Analyse économique des décisions publiques* », HACHETTE Supérieur, Paris, 2001, p323.

LECAILLONJacques, « *L'inégalité des revenus, le conflit entre l'efficacité économique et la justice sociale* », éditions Cujas, Paris, 1985, p125.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, « *Enquête périodique auprès des ménages 2010, Rapport Principale* », UNICEF, 2011, p378.

GREFFE Xavier, *Economie des Politiques Publiques 2è édition*, Dalloz, Paris, 1997, P579.

ANNEXE

Comparaison synthétique des principes d'égalité et d'équité

	Egalité	Équité
Perception des inégalités	Injustes	Juste si elles permettent l'efficacité et si elles améliorent la situation des plus défavorisés
Approche des bénéficiaires	Globale	Différenciée
Contextes	Croissance forte, plein emploi, financement aisément de la protection sociale Mobilité sociale forte	Croissance faible, chômage, éclatement de salariat, crise de financement de la protection sociale Mobilité sociale freinée
Défi principal	Réduire les inégalités	Limiter l'exclusion
Prestations	Uniformes	Différencier, discriminations positives
Accès à certains services publics	Gratuit	Partiellement ou totalement payant
Prélèvement (exemple : impôt sur le revenu)	Progressivité forte, assiette fiscale réduite	Elargissement de l'assiette par suppression des rentes et avantages acquis et diminution de la progressivité

Source : cahiers français, n°279, La Documentation française.

Annexe 2 : coefficients de concentration de Gini par pays et par région

	Niveau d'inégalité		
	Faible (GINI < 0,40)	Moyen (0,40 ≤ GINI ≤ 0,500)	Elevé (GINI ≥ 0,500)
Afrique	Ethiopie (0,300)	Ghana (0,408)	Malawi (0,503)
	Burundi (0,333)	Senegal (0,413)	Niger (0,505)
	Egypte (0,344)	Kenya (0,425)	Nigeria (0,506)
	Algérie (0,353)	Cameroun (0,446)	Zambie (0,526)
	Mauritanie (0,390)	Côte d'Ivoire (0,446)	Zimbabwe (0,568)
	Maroc (0,395)	Gambie (0,475)	Afrique du Sud (0,578)
	Mozambique (0,396)	Madagascar (0,475)	Lesotho (0,632)
	Tunisie (0,398)	Burkina Faso (0,482)	
Asie	Mongolie (0,303)	Cambodge (0,404)	Papouasie-Nouvelle-Guinée (0,509)
	TAÏWAN (0,312)	SINGAPOUR (0,425)	
	Bangladesh (0,318)	Iran, Rép.islamique (0,430)	
	Inde (0,325)	Thaïlande (0,447)	
	Pakistan (0,330)	Chine (0,447)	
	Indonésie (0,343)	Philippines (0,461)	
	ISRAAL (0,355)	MALAISIE (0,492)	
	Jordanie (0,364)		
	Népal (0,367)		
	Laos, Rép.Dém.Pop (0,370)		
	Vietnam (0,370)		
Europe et Asie centrale	REPUBLIQUE TCHEQUE (0,254)	Turquie (0,400)	
	REPUBLIQUE SLOVAQUE (0,258)	Turkménistan (0,408)	

	Bosnie et Herzégovine (0,258) Ouzbékistan (0,268) Hongrie (0,269) SLOVENIE (0,284) Croatie (0,290) Ukraine (0,290) Roumanie (0,303) Belarus (0,304) Fédération de Russie (0,310) BULGARIE (0,319) Lithuanie (0,319) Kazakhstan (0,323) Tadjikistan (0,326) LETONIE (0,336) Pologne (0,341) Kirghizistan (0,348) Albanie (0,353) Azerbaïdjan (0,365) Géorgie (0,369) Moldavie (0,369) ESTONIE (0,372)		
Amérique latine et Caraïbes	Jamaïque (0,379)	Nicaragua (0,431) Equateur (0,437) URUGUAY (0,446) Bolivie (0,447) COSTA RICA (0,465)	ARGENTINE (0,522) SALVADOR (0,532) Mexique (0,546) HONDURAS (0,550) PANAMA (0,564) CHILI (0,571) COLOMBIE (0,576)

		REPUBLIQUE DOMINICAINE (0,474) VENEZUELA (0,498)	PARAGUAY (0,578) BRESIL (0,593) GUATEMALA (0,599)
Pays à revenu élevé (OCDE)	DANEMARK (0,247) SUEDE (0,250) BELGIQUE (0,250) NORVEGE (0,258) FINLANDE (0,269) ALLEMAGNE (0,283) AUTRICHE (0,300) PAYS- BAS (0,309) COREE (0,316) FRANCE (0,327) CANADA (0,331) GRECE (0,354) IRLANDE (0,359) ITALIE (0,360) ROYAUME UNIE (0,360) NOUVELLE- ZELANDE (0,362) PORTUGAL (0,385)	ETATS-UNIS (0,408)	

NB : les pays dont le nom est inscrit en majuscules montrent que le calcul des coefficients de concentration de Gini a fait appel à des données liées aux tranches de revenus ; pour les autres, le

calcul est fondé sur des données liées aux tranches des dépenses. Les coefficients en question se fondent sur des données relatives à des années différentes et comprises entre 1995 et 2002.

Source:Dwight H. Perkins, Steven Radelet, David L. Lindaner, “Economie du développement” traduction de la 6è édition américaine par Bruno Baron- Renault, coll. De boeck, Nouveaux Horizons, Bruxelles, 2011, p236.

LISTE DES PAYS PAR EGALITE DE REVENUS

R/P 10 % : Rapport des revenus du décile des plus riches aux revenus du décile des plus pauvres ;

R/P 20 % : Rapport des revenus du quintile des plus riches aux revenus du quintile des plus pauvres ;

Gini : Coefficient de Gini, mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, se basant sur la courbe de Lorenz.

ONU : données provenant de l'Organisation des Nations Unies ;

CIA : Données provenant de la *Central Intelligence Agency*, dans sa publication intitulée *The WorldFactbook* ;

GPI : Données provenant du *Global Peace Index*.

Pays	ONU		BM		CIA				GPI
	R/P 10 %	R/P 20 %	Gin i (%)	Gini (année)	R/P 10 %	10 % année	Gin i (%)	Gini (année)	
Afghanistan			29	2008			29.4	2008	60.0
Albanie	7.2	4.8	35	2008	7.2	2004	34.5	2008	
Algérie	9.6	6.1	35	1995	9.6	1995	35.3	1995	
Angola			59	2000					62.0
Argentine	31.6	17.8	46	2009	35.0	2007 Jan.-Mar.	45.8	2009	
Arménie	8.0	5.0	31	2008	25.8	2004	30.9	2008	

Australie	12.5	7.0	35	1994	12.7	1994	30.5	2006	
Autriche	6.9	4.4	29	2000	6.8	2004	26.0	2007	
Azerbaïdjan	9.7	6.0	34	2008	9.5	2001	33.7	2008	
Bahreïn									36.0
Bangladesh	7.5	4.9	31	2005	7.5	2000	33.2	2005	
Biélorussie	6.9	4.5	27	2008	6.9	2002	27.2	2008	
Belgique	8.2	4.9	33	2000	8.3	2000	28.0	2005	
Belize			54	1999					49.2
Bénin	9.4	6.0	39	2003	9.4	2003	36.5	2003	
Bhoutan			47	2003					32
Bolivie	93.9	42.3	57	2007	157. 3	2002	58.2	2009	
Bosnie-Herzégovine	5.4	3.8	36	2007	5.5	2001	36.2	2007	
Botswana	43.0	20.4	61	1994			63	1993	
Brésil	11.0	12.0	54	2009	37.1	2007	51.9	2012	
Bulgarie	7.0	4.4	45	2007	8.8	2005	45.3	2007	
Burkina Faso	11.6	6.9	40	2003	11.5	2003	39.5	2007	
Burundi	19.3	9.5	33	2006	19.3	1998	42.4	1998	

Cambodge	12.2	7.3	44	2007	12.0	2004	44.4	2007	
Cameroun	15.7	9.1	39	2007	15.4	2001	44.6	2001	
Canada	9.4	5.5	33	2000	9.5	2000	32.1	2005	
Cap-Vert			51	2002					
République centrafricaine	69.2	32.7	56	2008	68.1	1993	61.3	1993	
Tchad			40	2003					52.3
Chili	26.2	15.7	52	2009	32.1	2003	52.1	2009	
Chine	21.6	12.2	42	2005	21.8	2004	41.5	2007	46.9
Colombie	60.4	25.3	58	2006	56.3	2008	58.5	2009	
Comores			64	2004					
République démocratique du Congo			44	2006					55
République du Congo			47	2005					56.2
Costa Rica	23.4	15.6	50	2009	37.4	2003	50.3	2009	
Côte d'Ivoire	16.6	9.7	42	2008	17.0	2002	41.5	2008	
Croatie	7.3	4.8	34	2008	7.2	2003	33.7	2008	
Cuba									30.0

Chypre							29.0	2005	
Républiquetchèque	5.2	3.5	26	1996	5.2	1996	26.0	2005	
Danemark	8.1	4.3	25	1997	12.0	2000	29.0	2007	
Djibouti			40	2002					
Républiquedominicaine	25.3	14.3	48	2007	29.4	2005	48.4	2007	
Équateur	35.2	17.3	49	2009	17.5	2006 Oct.	46.9	2010 Jun.	
Égypte	8.0	5.1	32	2005	8.0	2000	34.4	2001	
Salvador	38.6	20.9	47	2008	55.4	2002	46.9	2007	
Guinéeéquatoriale									65
Estonie	10.8	6.4	36	2004	11.0	2003	31.4	2009	
Éthiopie	6.6	4.3	30	2005	6.5	2000	30.0	2000	
Union européenne							30.4	2009	
Finlande	5.6	3.8	27	2000	5.7	2000	26.8	2008	
France	9.1	5.6	33	1995	8.3	2004	32.7	2008	
Gabon			41	2005					60
Gambie	20.2	11.2	47	2003	20.6	1998	50.2	1998	
Géorgie	15.4	8.3	41	2008	15.2	2003	40.8	2009	

Allemagne	6.9	4.3	28	2000	6.9	2000	27.0	2006	
Ghana	14.1	8.4	43	2006	13.7	1999	39.4	2005–2006	
Grèce	10.2	6.2	34	2000	10.4	2000 est.	33.0	2005	
Guatemala	33.9	20.3	54	2006	48.2	2002	55.1	2007	
Guinée	10.5	6.6	39	2007	21.6	2006	39.4	2007	
Guinée-Bissau	19.0	10.3	36	2002	84.8	1991			
Guyana			45	1998	26.0	1999	43.2	1999	
Haïti	54.4	26.6	60	2001	68.1	2001	59.2	2001	
Honduras	59.4	17.2	58	2007	35.2	2003	57.7	2007	
Hong Kong	17.8	9.7	43	1996			53.3	2007	
Hongrie	5.5	3.8	31	2007	5.6	2002	24.7	2009	
Islande							28.0	2006	
Inde	8.6	5.6	37	2005	8.6	2004	36.8	2004	
Indonésie	7.8	5.2	37	2008	7.9	2002	36.8	2009	
Iran	17.2	9.7	38	2005	16.9	1998	44.5	2006	38.3
Irak			31	2007					42
Irlande	9.4	5.6	34	2000	9.4	2000	29.3	2009	

Israël	13.4	7.9	39	2001	11.8	2005	39.2	2008	
Italie	11.6	6.5	36	2000	11.7	2000	32.0	2006	
Jamaïque	17.3	9.8	46	2004	17.0	2004	45.5	2004	
Japon	4.5	3.4	25	1993	4.5	1993	37.6	2008	
Jordanie	11.3	6.9	38	2006	11.3	2003	39.7	2007	
Kazakhstan	8.5	5.6	31	2007	8.0	2004 est.	26.7	2009	
Kenya	13.6	8.2	48	2005	18.6	2000	42.5	2008 est.	
Corée du Nord									31.0
Corée du Sud	7.8	4.7	32	1998	8.6	2005 est.	31.4	2009	
Koweït									30
Kirghizistan	6.4	4.4	33	2007	6.4	2003	33.4	2007	
Laos	8.3	5.4	37	2008	8.4	2002	36.7	2008	
Lettonie	11.6	6.8	36	2004	11.6	2003	35.7	2008	
Liban									45
Lesotho	10.5	44.2	53	2003	48.2	2002 est.	63.2	1995	
Liberia	12.8		38	2007			38.2	2007	
Libye									36.0

Lituanie	10.4	6.3	38	2008	10.3	2003	37.6	2008	
Luxembourg			31	2000	6.8	2000	26.0	2005	
Macédoine	12.5	7.5	44	2008	12.3	2003	44.2	2008	
Madagascar	19.2	11.0	47	2005	19.3	2001	47.5	2001	
Malawi	10.9	6.7	39	2004	11.0	2004	39.0	2004	
Malaisie	22.1	12.4	46	2009	28.0	2003 est.	46.2	2009	
Maldives			37	2004					
Mali	12.5	7.6	39	2006	12.6	2001	40.1	2001	
Malte							26.0	2007	
Mauritanie	12.0	7.4	39	2000	11.8	2000	39.0	2000	
Maurice							39.0	2006	
Mexique	21.6	12.8	52	2008	24.6	2004	51.7	2008	
Moldavie	8.2	5.3	38	2008	8.3	2003	38.0	2008	
Mongolie	8.2	5.4	33	2005	8.2	2002	36.5	2008	
Monténégro			30	2008			30.0	2008	
Maroc	11.7	7.2	41	2007	11.9	1999	40.9	2007	
Mozambique	18.8	9.9	46	2008	18.8	2002	45.6	2008	

Birmanie					11.6	1998			40
Namibie	12.8	56.1	74	1993	129.0	2003	70.7	2003	
Népal	15.8	9.1	47	2004	15.6	2004	47.2	2008	
Pays-Bas	9.2	5.1	31	1999	9.2	1999	30.9	2007	
Nouvelle-Zélande	12.4	6.8	36	1997			36.2	1997	
Nicaragua	31.0	8.8	52	2005	15.4	2001	43.1	2001	
Niger	46.0	20.7	34	2007	44.3	1995	34.0	2007	
Nigeria	17.8	9.7	43	2004	17.5	2003	43.7	2003	
Norvège	6.1	3.9	26	2000	6.0	2000	25.0	2008	
Oman									32
Pakistan	6.5	4.3	33	2006	6.6	2002	30.6	2007–2008	
Panama	49.9	23.9	52	2009	61.4	2003	51	2010	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23.8	12.6	51	1996	23.8	1996	50.9	1996	
Paraguay	38.8	25.7	52	2008	65.9	2003	53.2	2009	
Pérou	26.1	15.2	48	2009	31.5	2003	48.0	2009	
Philippines	15.5	9.3	44	2006	15.5	2003	45.8	2006	

Pologne	8.8	5.6	34	2008	8.7	2002	34.2	2008	
Portugal	15.0	8.0	38	1997	9.2	1995 est.	38.5	2007	
Qatar			41	2007			41.1	2007	39
Roumanie	7.5	4.9	31	2008	7.4	2003	31.2	2008	
Russie	12.7	7.6	42	2008	12.8	2002	42.2	2009	
Rwanda	18.6	9.9	53	2005	18.2	2000	46.8	2000	
Sao Tomé-et-Principe			51	2001					
Arabie saoudite									32.0
Sénégal	12.3	7.4	39	2005	12.4	2001	41.3	2001	
Serbie			28	2008			28.2	2008	
Seychelles			66	2007			65.8	2007	
Sierra Leone	87.2	57.6	43	2003	87.2	1989	62.9	1989	
Singapour	17.7	9.7	42	1998	17.3	1998	47.8	2009	
Slovaquie	6.7	4.0	26	1996	6.7	1996	26.0	2005	
Slovénie	5.9	3.9	31	2004	5.9	1998	28.4	2008	
Somalie									30
Afrique du Sud	33.1	17.9	67	2006	31.9	2000	65.0	2005	

Espagne	10.3	6.0	35	2000	10.2	2000	32.0	2005	
Sri Lanka	11.1	6.9	40	2007	36.1	2003/04 annéefiscal e	40.3	2007	
Sainte-Lucie			43	1995					
Soudan									51
Suriname			53	1999					
Swaziland	25.1	13.0	51	2001	25.4	2001	50.4	2001	
Suède	6.2	4.0	25	2000	6.2	2000	23.0	2005	
Suisse	9.0	5.5	34	2000	8.9	2000	33.7	2008	
Syrie			36	2004					42.0
Taiwan					6.1	2002 est.	32.6	2000	
Tadjikistan	7.8	5.2	34	2004	7.8	2003	32.6	2006	
Tanzanie	9.2	5.8	38	2007	9.3	2000	37.6	2007	
Thailande	12.6	7.7	42	2004	12.4	2002	53.6	2009	
Timor oriental			32	2007			31.9	2007	
Togo			34	2006					
Trinité-et-Tobago	12.9	7.6	40	1992					

Tunisie	13.4	7.9	41	2000	13.7	2000	40.0	2005	
Turquie	6.6	4.6	43	2005	17.1	2003	39.7	2008	
Turkménistan	12.3	7.7	41	1998	12.2	1998	40.8	1998	
Ouganda	16.6	9.2	44	2009	16.4	2002	44.3	2009	
Ukraine	5.9	4.1	28	2008	7.6	2006	27.5	2008	
Émiratsarabes unis									31
Royaume-Uni	13.8	7.2	36	1998	13.6	1999	34.0	2005	
États-Unis	15.9	8.4	41	2000	15.0	2007 est.	45.0	2007	
Uruguay	11.8	7.4	39	2013	17.9	2003	42.4	2009	
Ouzbékistan	10.6	6.2	37	2003	10.6	2003	36.8	2003	
Venezuela	18.8	16.0	44	2006	50.3	2003	41.0	2009	
Viêt Nam	6.9	4.9	38	2008	10.0	2004	37.6	2008	
Yémen	8.6	5.6	38	2005	8.6	2003	37.7	2005	
Zambie			51	2004			50.8	2005	
Zimbabwe			50	1995			50.1	2006	

Source :<http://hdr.undp.org>

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES ABREVIATIONS.....	iv
GLOSSAIRES	v
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : CONCEPT SUR LE ROLE DE L'ETAT ET LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION DE REVENU	2
CHAPITRE I CONCEPT SUR LE ROLE DE L'ETAT	2
1.1 Les rôles théoriques de l'Etat.....	3
1.1.1 Rôle de l'Etat selon les régimes libéraux.....	3
1.1.1.1 <i>Le courant classique</i>	3
1.1.1.2 <i>L'école autrichienne</i>	4
1.1.1.3 <i>L'école de choix public (public choice)</i>	6
1.1.2 Rôle de l'Etat selon les interventionnistes.....	7
1.1.2.1 <i>L'Etat interventionniste de J.M. Keynes</i>	7
1.1.2.2 <i>La théorie marxiste de l'Etat</i>	8
1.1.2.3 <i>La théorie de la croissance endogène : une nouvelle légitimité de l'Etat</i>	9
1.2 Evolution du rôle de l'Etat dans le contexte de la mondialisation	10
Chapitre II CONCEPT SUR LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION ET LA THEORIE SUR LES INEGALITES	14
2.1 La politique de redistribution de revenu	14
2.1.1 <i>Les fondements de la redistribution</i>	14
2.1.2 <i>Les formes de la redistribution</i>	16
2.1.3 <i>Les instruments de la redistribution</i>	17
2.1.4 <i>Les limites de la redistribution</i>	18
2.2 La théorie des inégalités	18
2.2.1 <i>La notion de l'inégalité</i>	19
2.2.1.1 <i>La pauvreté</i>	19
2.2.1.2 <i>L'inégalité</i>	20
2.2.1.3 <i>Le lien entre pauvreté et inégalité</i>	21

2.2.2	Les théoriciens de l'inégalité	22
2.2.2.1	<i>Les capacités d'Amartya Sen</i>	22
2.2.2.2	<i>La théorie de la justice sociale</i>	23
Partie II	ANALYSE EMPIRIQUE DES INEGALITES ET LES MESURES PRISES PAR L'ETAT MALGACHE	29
Chapitre III	ANALYSE DIAGNOSTIC.....	29
3.1	INEGALITE DE REVENU A MADAGASCAR.....	30
3.1.1	Facteurs d'inégalité de revenu	30
3.1.2	Illustration de l'inégalité de revenu à Madagascar	31
3.2	LES INEGALITES AU NIVEAU DES CONSOMMATIONS	35
3.2.1	Consommation moyenne annuelle par tête	35
Chapitre IV	ANALYSES DES MESURES POUR LA REDUCTION DE L'INEGALITE.....	40
4.1	LA POLITIQUE FISCALE.....	40
4.1.1	Représentation du système fiscal malgache	40
4.1.1.1	Les impôts directs	40
4.1.1.1.1	Les impôts sur le revenu.....	40
4.1.1.1.2	L'impôt synthétique	41
4.1.1.1.3	L'IRSA.....	41
4.1.1.1.4	L'IRCM.....	42
4.1.1.1.5	L'IPVI	43
4.1.1.2	L'impôt indirect.....	43
4.1.1.2.1	Le TVA	43
4.1.2	Rôle de l'Etat face à l'inégalité	44
4.2	LA POLITIQUE D'EDUCATION	45
4.3	LA POLITIQUE D'EMPLOI	48
CONCLUSION	50	
LISTE DES TABLEAUX	I	
BIBLIOGRAPHIE	II	
ANNEXE.....	III	

NOM : RAFIDINIRINA

Prénom : Lovaina Yolande

Titre :« Rôles de l'Etat vu à travers la politique de redistribution de revenu »

Nombre de page : 51 pages

Tableaux : 6

Graphiques : 3

Résumé :

A travers cette analyse, l'inégalité est un problème économique qui persiste dans le monde. Ce problème a besoin d'une intervention de l'Etat qui est un acteur principal sur la redistribution équitable de revenu. Il peut intervenir à travers les politiques qu'il met en œuvre pour la réduction de l'inégalité.

Pour le cas de Madagascar, l'inégalité peut revêtir différentes formes : l'inégalité de revenu, l'inégalité au niveau de la consommation. Elle s'est aggravée durant ces dernières décennies à cause de la crise trop longue, l'écart entre les riches et les plus démunis s'est encore creusée. Face à ces problèmes, le gouvernement malgache n'a pas encore trouvé la bonne politique pour réduire ce fossé d'écart.

Mots clés : Etat, inégalité, redistribution, éducation, emploi, fiscalité.

Encadreur : Monsieur ANDRIAMALALA MamisoaFreddy, Economiste, Politologue, Enseignement chercheur du département Economie.

Adresse de l'auteur : Lot III G 15 Antohomadinika, Antananarivo 101.

Mail : lovayolande@yahoo.fr